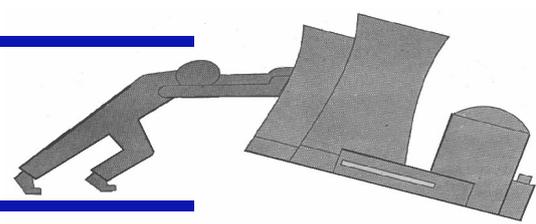


STOP GOLFECH



journal de la coordination antinucléaire du Sud-Ouest

stopgolfech.org

N°82- Semestriel - 4 €
MARS 2019

ATOMIK TOUR

2019

La France
nucléaire
vous y tenez ?
Pourquoi ?



<http://atomik-tour.org/>

L'Atomik Tour est parti le 16 janvier 2019 de Bure pour parcourir la France pendant huit mois. Chacune des 50 étapes prévues de cette caravane sera l'occasion de diffuser une information indépendante sur le nucléaire civil et militaire, et d'organiser des discussions publiques pour questionner l'attachement de la France à cette énergie du passé.

L'ATOMIK-TOUR sera à Agen

Le 29 et 30 mars 2019

VENDREDI 29 MARS AGEN

- 11h30 à 14h30 place de la préfecture : partage de paroles autour de la caravane, pique-nique
- 20h30 Film aux Monteurs d'Images (12 Rue Jules Ferry), Fukushima, le couvercle du soleil, présentation et débat avec Kolin Kobayashi, journaliste japonais et l'Atomik-Tour, stand information



SAMEDI 30 MARS AGEN

- 15h Place CASTEX, stand Atomik-Tour, partage de paroles Animation musicale avec le groupe de rock, LES CAPTEURS
- 17h30/20h salle PICASSO (rue Paul Pons, escalier face au stadium) rencontre avec l'Atomik-tour Video lutte contre enfouissement des déchets à Bure, repas tiré du sac



Devant Golfech

DIMANCHE 31 MARS 14h30

Étape de l'ATOMIK-TOUR

Chorale participative avec Anne Marguerite

16h salle des fêtes Pommevic, échanges, film « La Bombe et nous » proposé par des copains du 32
L'Atomik-Tour sera ensuite à Toulouse pour 3 jours, à Figeac du 29/31 Mai

DIMANCHE 28 MAI

Pique-nique à 12h30 suivi d'un rassemblement à 14h30

16h film « Tchernobyl, le monde d'après » au ciné Apollo de Valence d'Agen avec Yves Lenoir (p.20)

Déclaration des poètes

1- Les poètes déclarent :
Ni orpheline, ni sans effets, aucune douleur n'a de frontières ! (..)

16 - Frères migrants, qui le monde vivez, qui le vivez bien avant nous, frères de nulle part, ô frères déçus deshabillés, retenus et détenus partout, les poètes déclarent en votre nom que le vouloir commun contre les forces brutes se nourrira des infimes impulsions. Que l'effort est en chacun dans l'ordinaire du quotidien. **Que le combat de chacun est le combat de tous.** Que le bonheur de tous clignote dans l'effort et la grâce de chacun, jusqu'à nous dessiner un monde où ce qui verse et se déverse par-dessus les frontières se transforme là même, de part et d'autre des murs et de toutes les barrières, *en cent fois cent fois cent millions de lucioles !*

- une seule pour maintenir l'espoir à la portée de tous, les autres pour garantir l'ampleur de cette beauté contre les forces contraires.

Patrick Chamoiseau Frères Migrants

Fukushima 8 ans, Tchernobyl 33 ans
extraits d'un texte de Hiroaki KOÏDE, physicien nucléaire, japonais traduit par K.Kobayashi

(..) Le gouvernement japonais a signalé que l'accident de Fukushima avait libéré du césium137 à une quantité égale à 168 bombes atomiques d'Hiroshima. Personne parmi les humains vivants n'aura la chance de voir la fin de l'accident de Tchernobyl. (ni de Fukushima (ndlr)

« Montrer l'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul". Gandhi



reporterre.net
Idem p. 17, 18, 20

L'espérance !

Grèves des jeunes

- SAMEDI 27 MAI 21h au ciné Les Nouveaux Bleus Beaumont de Lomagne, même film (p.20)**

- Réseau Citoyen de Mesures de la Radioactivité Golfech-Blayais :**

Dimanche 31 mars de 10h à 13h salle des fêtes de Pommevic
Dimanche 28 avril de 10h à 12h salle Leo Gipoulou à Valence d'Agen

Sommaire, p.20



La France face au fardeau des déchets nucléaires

https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/08/la-france-face-au-fardeau-des-dechets-nucleaires_5433029_3244.html (extraits) et infographie sortir du nucléaire.org

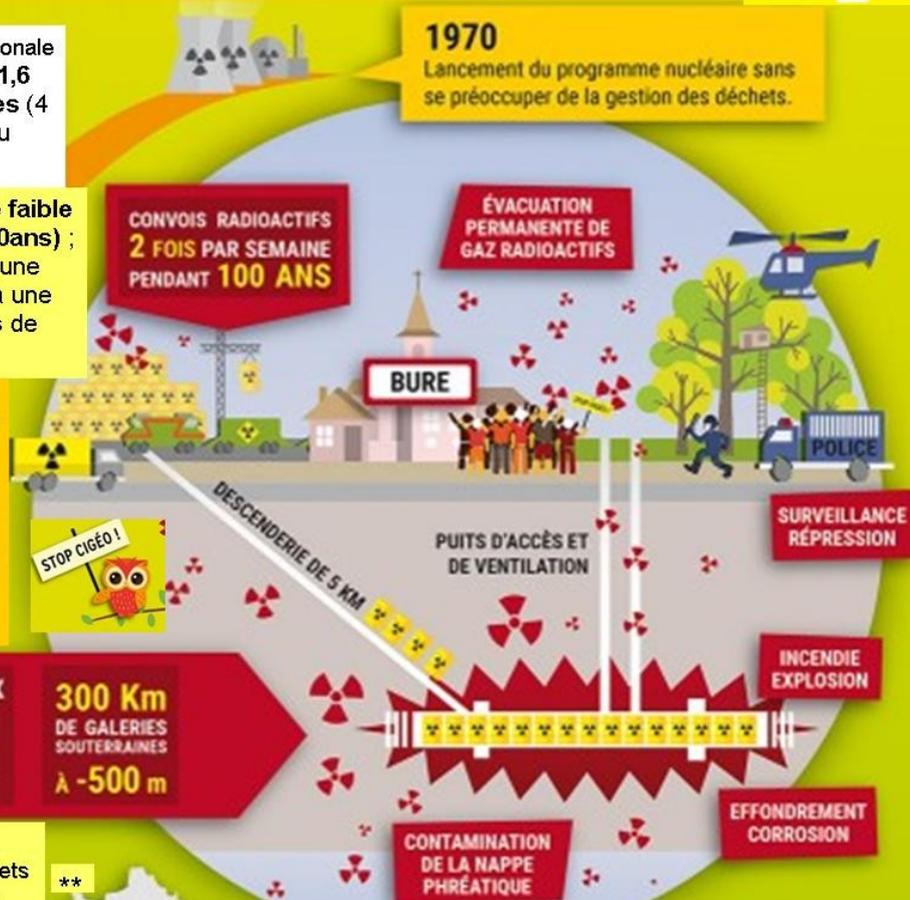
Pour nous et les générations futures ...



Fin 2016 selon l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) **1,6 million de m3 de déchets nucléaires** (4 fois plus à la fin du démantèlement du parc nucléaire)

Aucun site prévu pour les déchets de faible activité mais à vie longue (plus de 300ans) ; il y a en a déjà **90.000m3** dispersés sur une dizaine de sites ; une stockage spécial à une faible profondeur serait aussi prévu près de Soulaïnes !!!

Le projet de **Bure (Meuse)** qu'es aquo ? Après l'abandon d'une quinzaine de sites potentiels, en 2000 choix de Bure pour faire un « laboratoire » à **500m** de profondeur pour les déchets les plus dangereux (CIGEO) certains pendant 1million d'années. L'Andra estime son coût à **35 milliards d'€** et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.) la trouve optimiste..



80 000 m³
DE DÉCHETS
RADIOACTIFS

LES PLUS DANGEREUX
3%
DU VOLUME
99%
DE LA
RADIOACTIVITÉ

300 Km
DE GALERIES
SOUTERRAINES
À **-500 m**

Et la Manche :

- A **La Hague (**)** on multiplie les déchets par le soi-disant **retraitement** que La France est la seule à continuer dans le monde. Cela qui consiste à extraire des déchets dont le plutonium pour armes ou mox, combustible utilisé dans certaines centrales nucléaires les rendant plus dangereuses à piloter..

Quelques microgrammes inhalés déclenchent un cancer du poumon. La France accumule depuis 60 ans 520 tonnes de plutonium (dont 60ts à La Hague) de quoi faire **100000 bombes nucléaires..** il aura perdu 1/2 de sa radioactivité dans 25000 ans).

Selon l'expert indépendant Mycle Schneider, « l'usine de retraitement est autorisée à rejeter **20.000 fois plus de gaz rares radioactifs et plus de 500 fois la quantité de tritium liquide qu'un seul des réacteurs de Famanville situés à 15 km de là** ». Elle contribue pour « **près de la moitié à l'impact radiologique de toutes les installations nucléaires civiles en Europe** ».

- L'usine Orano (ex Areva) : 10000ts de combustibles irradiés, l'équivalent d'une centaine de cœurs nucléaires...

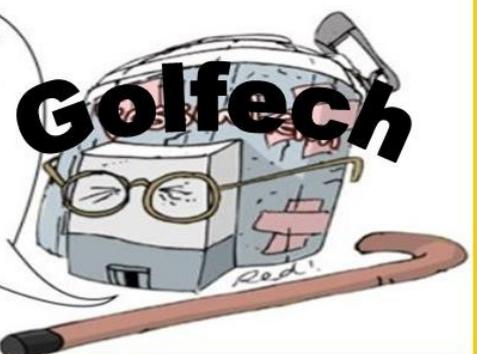


90% des déchets radioactifs stockés au centre de stockage de l'Aube de l'Andra sur 2 sites :

- * **Soulaïnes-Dhuys (95ha)** : résidus de faible et moyenne activité issus de l'exploitation des installations nucléaires françaises. Ils sont appelés « à vie courte » mais radioactifs pendant environ 300ans
- * **Morvillers (46ha)** très faible activité (surveillance 30 ans) gravats, métaux etc..

« **Les habitants de Soulaïnes, Anglus et Sauvage-Magny ont bu de l'eau du robinet radioactive entre le 15 mai et le 15 août 2018. Nous en avons la preuve** » ; « lire aussi : **trop de cancers autour de Soulaïnes** » villesurterre.com

En 30 ans et 2 réacteurs, j'ai consommé 1290 tonnes d'uranium, et j'ai généré :
4 millions de tonnes de résidus miniers,
7 000 t d'uranium appauvri,
1 225 t d'uranium de retraitement,
13 t de plutonium,
52 t de déchets hautement radioactifs à vie longue,
3000 m³ de déchets technologiques contaminés,
et 1200 t de ferrailles radioactives.



Le 10 janvier 2019, le tribunal de Montauban tranche : 19 octobre 2016 à Golfech –R.A.S (!) Les associations font appel

- Genèse d'une contamination de l'homme et de l'environnement le 19 octobre 2016 par EDF Golfech :

Petit retour arrière - Après une révision et un rechargement partiel de son combustible, en juin 2016, EDF redémarre son réacteur numéro 1. Là, surprise, évidemment non rendue publique : l'eau de refroidissement du circuit primaire est hautement contaminée (1) : **le total des gaz dans l'eau se retrouve à 54 000 millions de Bq/t soit 225 fois plus élevé que ce qu'il était avant l'arrêt.** L'origine de la contamination est évidemment connue d'EDF : une ou des barres de combustibles qui ont été chargées sont fissurées ou ont été dégradées lors de leur chargement.

N'importe quel industriel consciencieux arrêterait son installation pour éliminer le problème mais comme la limite de contamination peut encore « légalement » être plus que doublée, EDF laisse courir.

EDF Golfech, rentabilité oblige, ne résoudre le problème de gaines fuyardes que... 13 mois plus tard.

Durant tout ce temps, l'industriel devra mettre une batterie d'actions de décontamination de son circuit primaire. Au cours de cette période, des systèmes de filtrage seront pollués à leurs tours et grossiront la cohorte de déchets radioactifs. Une partie de cette contamination se retrouvera bien sûr à agresser les travailleurs de Golfech suite à l'élévation du niveau de contamination de la centrale. Les riverains verront eux aussi leur exposition croître suite à l'augmentation des rejets dans l'atmosphère et dans la Garonne.

Le 19 octobre donc, un salarié contournera une procédure pour remédier à une défaillance technique du système de filtrage par trop sollicité. Déjà passé à une autre tâche, il sera urgemment rappelé à l'ordre par une alarme provenant d'un excès de radioactivité à la cheminée de rejet à l'atmosphère. Pendant 2 minutes, près de 78 milliards de becquerels ont été relâchés dans la nature ! Il faudra attendre cinq jours pour que le public soit informé de ce problème.

- Le premier juillet 2017, le réacteur n° 1 est enfin arrêté :

EDF va pouvoir identifier les gaines de combustible fuyardes. Elle se contentera de mentionner, le plus naturellement du monde : arrêt « pour maintenance et rechargement en combustible ». Le 11 juillet, les inspecteurs de l'ASN iront observer le déchargement du cœur du réacteur n° 1 (2).

Ils constateront, de façon prévisible, que deux déminéraliseurs de purification du circuit primaire avaient été très rapidement saturés et avaient conduit à une efficacité moindre de la purification du circuit primaire du réacteur n°1. Les inspecteurs ont également noté que le débit de dose pour les intervenants en charge du pilotage de la machine de décharge-

ment du combustible avait été revu suite à un débit de dose supérieur à celui qui était prévu. EDF a donc mis en place des matelas de plomb afin de réduire l'exposition des opérateurs.

- Chemin de l'action associative contre cette pollution d'EDF :

En préalable, il faut noter que c'est dans ce chemin parcouru d'embûches que l'on peut observer le courage et la ténacité et le professionnalisme de bon nombre d'ac-



13-12-18 devant le tribunal de Montauban

teurs en particulier de salariés du Réseau Sortir du nucléaire et plus spécifiquement ceux de la juriste Marie et de la communicante Charlotte. Les avocats du Réseau restent également très stoïques. Espérons que la coordination de ces professionnels avec les acteurs locaux ne manquera pas de conduire cette action comme beaucoup d'autres à travers la France vers des victoires juridiques...

• le 28 novembre 2016, les associations Réseau "Sortir du nucléaire", France Nature Environnement, Association Française des Malades de la Thyroïde, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, FNE 82, FNE Midi-Pyrénées, SEPANLOG, Stop Golfech-VSDNG, Sortir du nucléaire 82 ont déposé plainte, auprès du Parquet de Montauban. Cette plainte sera classée sans suite.

• le 17 octobre 2017, le Réseau Sortir du nucléaire fera une citation directe à l'encontre d'EDF. Les associations FNE 82, FNE Midi-Pyrénées, ATMP, SEPANLOG, Stop Golfech et AFMT se sont constituées partie civile.

• le 13 décembre 2018. Le tribunal de police de Montauban a examiné l'affaire

Quelques éléments de l'action juridique :

8 contraventions reprochées à EDF :

- ne pas avoir pris toutes les dispositions pour éviter les rejets non prévus ;
- ne pas avoir pris toutes les dispositions pour assurer l'étanchéité des assemblages combustible
- ne pas avoir pris toutes les dispositions pour éviter les fuites des canalisations
- avoir contourner les voies normales de collecte et de rejet
- avoir rejeté des effluents radioactifs de manière non contrôlée
- avoir rejeté des effluents radioactifs de manière non maîtrisée
- avoir mené une opération de dégazage qui a conduit à déclencher atteindre le seuil d'alarme à la cheminée
- ne pas avoir traité les émissions de façon à ce qu'elles soient le plus faiblement radioactives possible

La présidente du tribunal indiquait que « l'ASN a estimé que l'impact du rejet était négligeable. 0,3% de la limite réglementaire. »

Ici on peut noter que l'ASN commet une erreur que l'on ne peut considérer que comme délibérée : il y a un mélange de torchons et de serviettes : comment en effet exprimer un rejet interdit (Selon les prescriptions réglementaires les gaz doivent être stockés au moins 30 jours avant rejet dans l'atmosphère) en pourcentage d'un niveau de rejet autorisé pour des gaz qui ont subi une décroissance radioactive dans des réservoirs de stockage ? Bien sûr, Me Martinet utilisera cette fausse donnée de l'ASN à son avantage.

Un nouvel avocat pour EDF : Me Piquemal, avocat d'EDF déclarait en 2010, que l'eau de la nappe phréatique sous la centrale de Golfech, suite à un rejet intempestif d'eau primaire radioactive non traitée de la centrale, pouvait être bue et n'était pas plus radioactive que l'eau de Perrier : un peu si quand même : 57 millions de fois plus ! (3) Mais cela ne gêne pas l'avocat d'EDF qui a ressorti la même fumisterie la semaine dernière au Tricastin suite à la présence de tritium sous la centrale.(4)

Son remplaçant aujourd'hui, Maître Martinet, semble plus sérieux mais en fait il travaille à modifier le sens des mots : s'il a réussi en décembre dernier à Montauban et encore le 12 mars à Bourges au sujet d'infractions à la centrale de Belleville : pourra-t'il enfumer les prétoires encore longtemps ?

Ses deux chevaux de bataille :

- « un écart ne constitue pas une infraction » :

qu'il soit classé ou pas un écart constitue un événement déclaré par EDF à l'autorité car il est susceptible d'avoir des conséquences néfastes qui peuvent être graves sur l'installation, l'homme ou l'environnement.- « une lettre de suite d'un inspecteur assermenté de l'ASN ne constitue pas un procès verbal » : une lettre de suite est justement établie par l'autorité pour signifier à EDF ce qu'elle a le devoir d'exécuter pour être en conformité avec la loi. C'est d'ailleurs sur cette base qu'EDF a été condamnée en appel à Toulouse en décembre 2012 suite à son rejet dans la nappe phréatique sous la centrale de Golfech.(5) Un point sur lequel Me Martinet insistera lourdement concerne le rejet qu'il qualifiera, plusieurs fois durant sa plaidoirie, d'évanescence... nous allons mesurer dans les lignes qui suivent comment ce qualificatif est tout à fait impropre et abusif .

• Des données et commentaires sur la base de la synthèse de l'audience de Marie :

Sur la question majeure de l'impact du rejet radioactif sur l'homme et l'environnement :

- pourquoi le mensonge de l'ASN qui exprime le rejet du 19 octobre en pourcentage de l'autorisation annuelle est-il si grave ?

Suite aux besoins techniques d'EDF qui ne pouvait stocker indéfiniment ses déchets radioactifs liquides et gazeux, le législateur a établi une loi qui permettait à l'électricien de rejeter tranquillement dans l'environnement des radioéléments à vie longue. Probablement en forme de contrepartie, EDF a dû concéder un stockage, dans plusieurs très grands réservoirs pour les liquides qui finiront dans la Garonne et d'autres très grands pour des gaz contaminés qui seront largués dans l'atmosphère. Ce stockage doit durer un minimum de trente jours pour le législateur. La décroissance naturelle de la radioactivité des éléments à vie dite courte permet de réduire significativement l'impact des rejets sur l'homme et l'environnement.

Pierre Galle, Professeur de biophysique à la faculté de Marseille écrivait dans un livre très fortement documenté (6) : « De façon générale, [...] les gaz radioactifs provenant de la fission et contenus dans le circuit primaire en sont extraits et stockés pendant plus de 50 jours, soit 10 fois la période du xénon 133, de façon à faire décroître l'activité de cet élément d'un facteur 1000 avant rejet à l'atmosphère. »

De fait, tous les radioéléments dispersés dans la nature durant le problème, beaucoup plus radiotoxiques que ceux à vie plus longue à toxicité déjà élevée, n'ont pas manqué d'impacter de manière brève mais très violente, tous les êtres vivants et les végétaux qui les ont reçus via l'air et l'eau.

Et si le chaînon manquant entre les excès de leucémies infantiles et la proximité des centrales nucléaires était lié aux fréquents rejets massifs de ces radioéléments à vie courte ?

• le lien entre leucémies infantiles et proximité des centrales nucléaires est depuis longtemps établi à travers plusieurs études européennes (7) :

• le monologue de la planète atomique sur ce sujet consiste à affirmer – souvent avec à l'appui des calculs et des

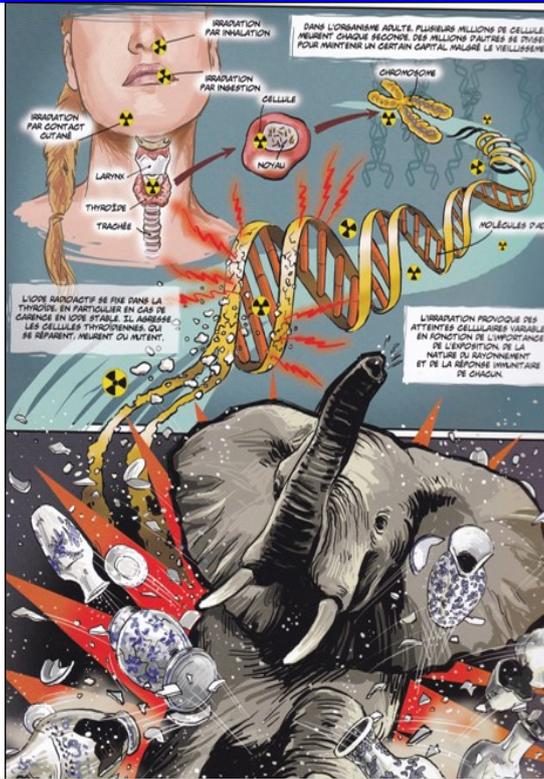


Image (*) de l'action d'un « rejet évanescant » de Golfech - selon les termes de Me Martinet – Ici action sur la seule thyroïde pour les seuls les iodures radioactifs : I125, I126, I128, I129, I130, I131, I132, I134, I135, I136...



Pause en musique grâce à Anne, Marie Frachisse au second plan

simulations savantes mais fantaisistes - que les doses sont trop faibles pour être en cause dans l'excès de leucémies infantiles constaté autour des centrales atomiques... et bien sûr qu'il faut encore de très longues études pour trouver la cause de ce lien.

• Le scientifique de l'AIPRI, Paolo Scampa note que pratiquement 63 % de la radioactivité du cœur est composée de radioéléments qui ont une demi-vie de moins d'une minute (8). Il s'interroge pour savoir si « nous n'aurions pas ici le chaînon manquant qui ne concernerait donc pas forcément les faibles doses mais les doses "oubliées" de ces 63 % de radionucléides dont une partie seulement est filtrée et en décroissance radioactive. »

Le devoir d'agir s'impose mais n'est pas mis en œuvre :

• le constat accablant étant là, nous écrivions dans les colonnes de Stop Golfech il y a 7 ans : « Quelle que soit l'origine des leucémies et cancers infantiles liée à la proximité des centrales nucléaires rejetant massivement de la chimie, de la radioactivité

de la chaleur des bactéries, des amibes pathogènes... - le constat étant établi, une réaction s'impose car nous ne sommes déjà plus dans le principe de précaution mais dans celui de certitude: il est donc obligatoire d'interdire une présence infantile ou de femmes enceintes dans ces périmètres. »

Nous espérons que la procédure d'appel lancé par les associations suite à la décision inacceptable du tribunal de Montauban d'exonérer EDF de ses fautes lourdes aux conséquences potentielles néfastes pour l'homme et l'environnement sera entendu par la cour d'appel.

Dans tous les cas la lutte contre l'omerta continue puisque le silence et le mensonge du nucléaire sont les deux mamelles de la sournoise mise en place actuelle de la continuation de la voie atomique par la France. **Marc St Aroman**

Pour en savoir plus :

- Analyse du problème du rejet par la CRII-Rad en décembre 2016 : <http://www.criirad.org/installations-nucl/golfech/CP-CRIIRAD-2016-12-01-Golfech-rejetsradioactifs.pdf>

- Communiqué des associations du 12 12 2018 : <https://www.sortirdunucleaire.org/Important-rejet-de-gaz-radioactifs-a-la-centrale>

Références :

(1) Données calculées à partir d'un document d'EDF :

- Equiv iode 131 - 30 millions de becquerels par tonne Passe à 5 000 millions de Bq/tonne soit 167 fois plus lors du redémarrage de juin 2016
 - Iode 134 : 130 M Bq/t passe à 600 Mbq/t soit 4,6 fois plus
 - Somme des gaz : 240 MBq/t à 54 000 Mbq/t soit 225 fois plus
- A savoir : Les niveaux du circuit primaire d'arrêt du réacteur sont fixés à :- 150 000 MBq/tonne pour les gaz rares - 3 112 MBq/tonne pour l'iode 134

(2) Inspection n° INSSN-BDX-2017-0218 du 11/07/2017

(3) L'activité alpha de l'eau de Perrier de Vergèze est de 0,2 Bq/l (http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ensp/Memoires/2000/igs/de_guido.pdf) et celle mesurée sous la centrale de 11 430 000 Bq/l (<http://saint.roman.marc.free.fr/Nucleaire/Bilans%20annuels%20Golfech/Bilan%20Golfech%202010.pdf>)

(4) <https://www.ledauphine.com/drome/2019/03/07/fuite-de-tritium-sortir-du-nucleaire-ne-lache-rien>

(5) http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/PDF/Activite_cx_ERB.pdf

<https://www.sortirdunucleaire.org/Golfech-EDF-hors-la-loi>

(*) Extrait de la BD : « Tchernobyl : le nuage sans fin » pour en savoir plus : <https://nuagesansfin.info/>

(6) Cf Toxiques nucléaires, Pierre Galle, éditions Elsevier Masson.

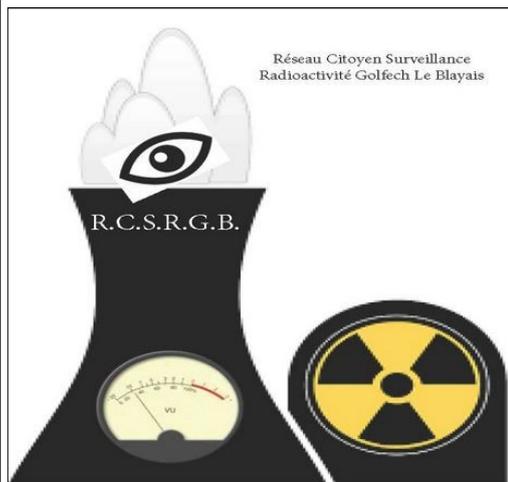
(7) <https://www.sortirdunucleaire.org/Vivre-a-proximité-d-une-centrale-https://www.sortirdunucleaire.org/article47546> - <https://theecologist.org/2014/sep/29/radioactive-spikes-nuclear-plants-likely-cause-childhood-leukemia>

(8) Note de Paolo Scampa : 63 % de l'activité totale du cœur est composée de radioéléments qui ont une demi-vie inférieure à la minute ! A To Ci : milliseconde : 1,41 % - seconde : 30,69 % - minute : 31,53 % - heure : 15,62 % - jour : 20,27 % et année : 0,48%

Pierre, Daniel, Françoise, Christine, Catherine, Hermine, Jean-Pierre



<https://www.helloasso.com/associations/reseau-citoyen-de-surveillance-de-la-radioactivite-golfech-le-blayais/collectes/l-oeil-actif-contre-le-radioactif-bonne-mesure>



L'oeil actif contre le radioactif, bonne mesure?

par Réseau Citoyen de surveillance de la Radioactivité Golfech-Le Blayais
Surveillance citoyenne de la radioactivité autour des centrales

Présentation du projet

Radioactivité : Passer de l'Invisible à la Transparence ...

Notre association a pour but de fédérer les individus, les associations, pour mesurer quotidiennement la radioactivité dans les départements limitrophes aux centrales nucléaires entre Golfech et le Blayais. De faire savoir aux populations, aux élu.es, aux médias, que les mesureurs surveillent la pollution radioactive et qu'ils les alerteront en cas de nécessité.

L'argent collecté servira :

- à l'achat d'au moins 20 appareils de mesure de radioactivité (Radiamètres) dans le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Lot, le Gers, la Haute-Garonne et le Tarn.
- au financement des analyses auprès de la CRIIRAD qui seront nécessaires en cas de dépassement critique du taux de radioactivité.

Origine du projet

Comprenez, nous sommes tous des voisins de la centrale nucléaire de GOLFECH. Et vous l'êtes tous aussi. **L'incident survenu le 19 Octobre 2016** a été classé "simple écart" par l'Autorité de Sécurité Nucléaire. Mais cet incident a laissé des traces chez les habitants. **Ce jour là : la centrale nucléaire a libéré dans l'atmosphère des rejets radioactifs infiniment supérieurs à la limite autorisée pendant plus de 2 minutes !** Ce qui n'est pas anodin...

La lenteur d'EDF à communiquer sur l'événement, le sentiment qu'il a été minimisé auprès de la population et de la presse (Edf a communiqué cet incident le 24 octobre 2016, soit 5 jours après) a induit un doute sur leur volonté d'informer le public, sur la fiabilité des capteurs installés autour de la centrale gérés par le service vétérinaire de Montauban, qui est resté muet suite à cet événement, ce qui n'est pas anodin!...

Dans son communiqué, EDF fait état d'un rejet incontrôlé de produits radioactifs dans l'atmosphère. Ce qui n'est pas anodin...

Autant d'arguments qui nous ont conduits à nous former à la radioactivité et aux moyens de la mesurer auprès de la **CRIIRAD** dont les expertises sont indéniablement reconnues. Son Président, Roland Desbordes, a été le

formateur auprès de notre collectif informel qui a pris conscience de l'utilité d'une nécessaire formation à la compréhension de la radioactivité (nature des rayonnements, notion de période radioactive, source de rayonnements naturelle et artificielle, la radioprotection).

Donc, vous l'avez compris, l'enjeu de cette formation était de créer un réseau fiable de collecteurs d'informations pour une surveillance citoyenne des rejets de la centrale voisine, qui, vieillissante, voit son nombre d'incidents augmenter, et qui pollue en fonctionnement normal, et à plus forte raison, en cas d'incident.



De notre collectif, est née une association :

"Réseau Citoyen de Surveillance de la Radioactivité entre Golfech et le Blayais"

Comment surveiller ? Le seul moyen de surveiller pour nous - citoyens - est une simple expertise de premier niveau : la mesure quotidienne de la radioactivité, avec un radiamètre "RADEX" sachant qu'il existe une radioactivité naturelle dont le seuil avoisine 0,12 µSv/h. S'il y a un dépassement important, le RADEX nous donne cette information en temps réel.

L'intérêt est de mesurer toutes les heures et d'avoir un nombre de mesureurs, donc d'appareils RADEX, en quantités suffisantes. C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à vous pour le financement de ces RADEX.



Golfech : rejets de morpholine dans la Garonne le 9 mars 2019 lors de l'arrêt de tranche du réacteur 1

1 - des dysfonctionnements récurrents : ici, un robinet signalé en salle de commande comme fermé alors qu'il était ouvert ??

2 - sur la quantité du rejet : 200 m3 c'est important : ça représente environ 7 camions citernes. Pour la quantité de morpholine pour 200 m3 il y en aurait 1,4 kg !... là ils se foutent du monde. 1,4 kg pour environ 200 000 kg de liquide (à densité de 1)...

3 - sur la morpholine : pour ce qui est de la composition du rejet on ne sait pas ce qu'il y avait en plus de morpholine : ils oublient de le mentionner... Voir la fiche toxicologique (*) C'est pas un cadeau, nocif par ingestion, par contact cutané. limite d'exposition professionnelle 10 ppm et, comme par hasard, ce qu'ils ont rejeté représente une partie inférieure à ce qui est autorisé dans le droit du travail (pour 1,4 kg cela ferait 1 400 000 Kg soit pour 200 000, 7 fois moins)

4 - impact sur l'eau de Garonne : les Agenais, et tous les utilisateurs de l'eau de la Garonne en aval de la centrale atomique ont continué à utiliser l'eau du robinet, pour cuisiner, se laver... sans la moindre alerte malgré ce nouveau rajout intempestif qui se cumule à tous les rejets radioactifs et chimiques autoproclamés légaux par EDF et validés par l'Etat qui sont rejetés de façon chronique dans la Garonne.. Marc St Aroman

Source : Collectif de vigilance des déchets de Malvesi - Arrêt du nucléaire Hérault - Transparence des canaux de la narbonnaise - Sortir du nucléaire Aude—Communiqué de Presse

Aude inondations : Narbonne menacée par l'industrie nucléaire ?

Face aux intempéries que connaît actuellement la région et notamment le Narbonnais, nous demandons que les autorités donnent aux habitants et aux associations des informations précises et des mesures mises à jour concernant les risques liés à l'usine Orano Malvesi. Cette usine, située à l'entrée de Narbonne, abrite des quantités considérables de matières dangereuses chimiques et radioactives. Elle est classée pour cela : Installation Nucléaire de Base (INB), Zone Nucléaire à Accès Réglementé (ZNAR) et Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Sévésos Haut.

Par le passé de nombreux

produits notamment le débordement des bassins les plus radioactifs, suite à des pluies torrentielles, avec des conséquences très importantes. Des travaux ont été faits par l'industriel, cependant le déversoir du trop plein des eaux pluviales de l'usine reste le canal du Tauran qui se jette dans la Robine et traverse la ville de Narbonne (!) pour rejoindre l'étang de Bages et terminer sa course dans la mer Méditerranée à Port-la-Nouvelle.

L'usine a toujours donné des informations tardives, partielles ou encore au compte-gouttes, comme on l'a vu il y a quelques semaines avec le fût d'oxyde d'uranium qui a explosé. Accident pour lequel la procureure du TGI de Narbonne a confié une enquête à la gendarmerie pour blessures involontaires et mise en danger de la vie d'autrui. Il est temps d'exiger de l'industrie nucléaire la transparence notamment quand la santé des habitants est concernée ! (..) 15-10-18

Jurassique parc nucléaire

Alors que notre jurassique parc nucléaire se décatit dangereusement, les experts continuent d'entonner la même rengaine : « Tout va très bien, Madame la marquise... » C'est juste une vidéo. A La Hague, la funeste cathédrale montée sur pilotis. Un simple fumigène déposé par un drone de Greenpeace sur un toit en tôle métallique. Rien de dramatique. Sûrement pas de quoi agiter l'active patience de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dont le président ne gagne que 20 000 euros par mois – merci les gilets jaunes pour cette information apparue grâce à eux. Comme un interrupteur, cette honorable institution républicaine n'a que deux positions : « Tout va bien » ou « Pas de panique, ça n'était rien. »



Le 25 janvier 2019, Greenpeace allume un fumigène sur le toit de la centrale de La Hague. CHAUVEAU/SIPA

Pourtant, ce petit bâtiment visé et touché sans aucune difficulté abrite la plus grande quantité de matières radioactives dans le monde : 10 000 tonnes de combustible irradié en attente d'être retraité dans des hangars vieillissants et des piscines engorgées. Soyez tranquilles : vous aurez bientôt droit à un communiqué d'explication. Les ingénieurs de Polytechnique, des Mines et des Ponts aux diplômes longs comme le Nil ont un don pour glisser comme des requins sur un océan de termes et de procédés opaques qui noient les curieux. J'ignore si ces savants ont la foi, mais ils récitent toujours leur chapelet : « Rien à craindre. »

On n'est plus en France. Quand on entre dans l'univers de l'énergie nucléaire, on nous sert l'URSS à domicile. L'industrie et ses brahmanes y entretiennent leurs intrigues, leurs contrats, leurs projets, leurs mystères et leurs secrets à l'abri de tous les regards, même politiques. Jamais un coffre n'a été mieux verrouillé. Et le pire, c'est qu'il est vide. **Toute leur littérature et leur science est à court terme. Nos génies du nucléaire savent griller du combustible, c'est tout ! Ensuite, ils ne font qu'empiler, amasser et engraisser des himalayes de déchets.** Ne leur parlez pas de démantèlement, de stockage ou de financement. Ces supercracks sont imbattables sur le césium, le molybdène ou le plutonium mais, à l'époque de la construction de tou-

tes leurs maléfiques forteresses, aucun d'entre eux n'a songé à ce qu'elles deviendraient plus tard. Pour finir, bien sûr, ils enverront la note aux contribuables.

D'ici là, tout ce qu'ils savent faire, c'est ajouter sans cesse des airbags, des ceintures de sécurité, des rétroviseurs et des pare-chocs à leurs vieilles guimbarde menées pied au plancher. Résultat : **aucun des 58 réacteurs de nos 19 centrales n'a encore été démantelé. Brennilis, petite chose de 70 misérables mégawatts, a cessé de fonctionner en 1985, mais on n'évoque pas sa disparition avant 2032. Pour 500 millions d'euros !** Et ça n'est pas fini. Dans un pays qui se bat les flancs pour trouver 10 milliards d'euros, le président d'EDF a annoncé en juin 2017 son projet de dresser 30 EPR pour remplacer ses unités en fin de vie. Budget prévisionnel : quelque 350 milliards d'euros.

Face à ces travaux d'Hercule, on comprend pourquoi Nicolas Hulot a jeté l'éponge. La stratégie du lobby nucléaire est toujours la même : engager tant de dépenses qu'on a déjà atteint le point de non-retour quand l'opinion s'alarme. Si vous croyez que j'exagère, jetez-vous sur le livre d'Erwan Benezet, « Nucléaire : une catastrophe française ». Vos cheveux se dresseront sur la tête à la lecture de la farandole d'engagements intenable pris par les défenseurs du nucléaire.

Ne vous mettez pas à ce moment-là à songer aux conséquences d'un accident dans un pays où la densité de population est de 110 habitants au kilomètre carré. Vous pouvez tout imaginer, ce sera pire. Les terres les plus fécondes auront la fertilité du sable, les villes les plus jolies seront vidées, la France irradiera de malheur. On ne parlera plus de gilets jaunes ou de foulards rouges. On portera tous des brassards noirs. *Paris Match Gilles-Marie Chauffier 12-2-19*



ERWAN BENEZET

**NUCLÉAIRE :
UNE CATASTROPHE
FRANÇAISE**

Madame, Monsieur, chères amies et chers amis,

En ce moment circulent des "informations" stupéfiantes sur le nucléaire, tellement stupéfiantes que ce sont tout simplement des bobards, hoax et autres fake news.

Le Thorium

C'est le énième retour (sur le web) des centrales nucléaires au Thorium, qui promettent un nucléaire "propre, sans danger, peu cher et aux ressources combustibles illimitées". Rien que ça.

Il suffirait presque de remplacer dans les centrales actuelles l'Uranium par du Thorium et le tour serait joué. Or le Thorium n'est pas fissile (il ne crée pas la réaction nucléaire), il est seulement fertile. Cela signifie que la filière nucléaire "au Thorium" est en réalité celle des SURGÉNÉRATEURS de type Superphénix.

La différence est que, au lieu de bombarder de neutrons l'Uranium 238 (fertile) pour obtenir du plutonium 239 (fissile), on doit bombarder le Thorium 232 (fertile) pour obtenir de l'Uranium 233 (fissile).

Oui mais voilà : cela fait 50 ans que l'industrie nucléaire mondiale échoue à faire fonctionner des surgénérateurs, avec la filière la moins compliquée (Uranium). Alors ce n'est pas demain matin que ça marchera avec du Thorium...

Fin de la supercherie.

Déchets radioactifs et Prix Nobel

La France compte depuis quelques

mois un nouveau prix Nobel de Physique, spécialiste des lasers, Gérard Mourou, qui est aussi un petit plaisantin. Ce blagueur prétend en toute simplicité régler à grands coups de rayons lasers (on se croirait dans Star Wars) la question insoluble des déchets radioactifs.



"On peut réduire la radioactivité d'un million d'années à 30 minutes" prétend-il. Mais ce qui est (et encore : peut-être) possible en laboratoire, sur une quantité infime et à très grands frais, est probablement impossible techniquement et assurément totalement ruineux si l'on veut s'attaquer aux quantités industrielles de déchets radioactifs produits par l'industrie de l'atome.

D'ailleurs, notre "héros" gagne déjà du temps en signalant que lui et ses amis du CEA pourraient "montrer quelque chose d'ici 10 ou 15 ans"... Un bon Prix Nobel de blagues...

Fusion nucléaire

Voilà qui nous fait penser à la fusion nucléaire dont les physiciens eux-mêmes disent que "C'est une énergie d'avenir... mais elle le restera toujours !".

Le 23 mars 1988, Le Monde titrait

ainsi "Fusion nucléaire : la "voie laser" est ouverte". Eh oui, ce bon vieux laser servait déjà aux effets d'annonce.

Le 12 novembre 1991, Le Monde titrait "Les Européens franchissent un pas décisif dans la fusion thermonucléaire" et le 12 décembre 1993, égalisation 1-1 par les USA : "Les Américains effectuent une percée dans la fusion thermonucléaire".

Un quart de siècle plus tard, tout ce petit monde s'est rassemblé (y compris avec les Japonais, les Russes, les Chinois, etc) pour échouer ensemble dans le projet Iter (lire absolument cet article de l'excellent Antoine C) qui réussit seulement à atomiser des milliards après avoir défiguré la Provence.

Nucléaire : enfin du concret !

Oui, en matière de nucléaire il existe quand même du concret : la faille d'Areva, celle programmée d'EDF, les chantiers catastrophiques et sans fin des EPR de Finlande et de Flamanville (qui devaient respectivement entrer en service en 2009 et 2012 !), le scandale sans limites des pièces nucléaires défectueuses produites au Creusot (cf la procédure en justice lancée par l'Observatoire du nucléaire et le scandale de la cuve défectueuse de l'EPR validée par la prétendue "autorité" de prétendue "sûreté" nucléaire. Etc.

Stéphane Lhomme Directeur de l'Observatoire du nucléaire, **Soutien en adressant un chèque à l'ordre de l'Observatoire du nucléaire à : Observatoire du nucléaire, 12 rue des Pommiers, 33490 Saint-Macaire**

Observatoire du nucléaire - <http://www.observatoire-du-nucleaire.org> Communiqué du mercredi 20 mars 2019

20 mars 2019 : Séisme près de la centrale nucléaire du Blayais : dernier rappel ?

Ce mercredi 20 mars 2019, un séisme d'une magnitude non négligeable (4,9) s'est produit à proximité de la centrale nucléaire du Blayais (Gironde). Il est légitime de se demander si cet événement n'est pas le dernier rappel avant que le pire ne se produise.

En effet, même s'il se termine sans dommages importants, cet épisode vient rappeler que l'ensemble de la population française, et même européenne, vit sous la menace d'une catastrophe nucléaire dont la cause peut être purement industrielle mais qui peut aussi survenir à la suite d'un événement naturel.

Il se trouve que, lors de la fameuse tempête du 27 décembre 1999, la centrale nucléaire du Blayais a déjà montré sa grave vulnérabilité face au risque inondation, avec un scénario proche de celui qui allait se produire 12 ans plus tard à Fukushima.

L'événement de ce jour est l'occasion de rappeler que, bien que le risque sismique soit modéré en France, le danger est bien réel car, par souci d'économies, EDF a construit ses centrales nucléaires en fonction du risque théorique : elles sont donc peu résistantes.

Il est par ailleurs notable que, 8 ans

après le début de la catastrophe de Fukushima (qui se poursuit et va continuer encore pendant des décennies), les mesures de "sûreté" dites post-Fukushima ne sont toujours pas en place.

Il faut aussi rappeler que, même quand ces mesures seront enfin de mise, la catastrophe pourra toujours se produire car l'expérience montre qu'il est impossible de prévoir tous les scénarios.

Et ce d'autant que toute construction humaine est faillible et que l'accident peut être causé par des erreurs de conception, de construction, d'exploitation, de maintenance... le tout étant démultiplié par le vieillissement des installations.

Non contente d'être très vulnérable face au risque d'inondation et celui des séismes, la centrale du Blayais est aussi une des plus anciennes de France, étant en service depuis 38 ans.

Loin de la désinformation orchestrée par EDF mais aussi par la prétendue "Autorité" de prétendue "sûreté" nucléaire (ASN), la seule façon d'être sûr d'éviter

la catastrophe nucléaire est de fermer aux plus vite la centrale nucléaire du Blayais... et les autres centrales.

<https://www.sudouest.fr/2019/03/19/incident-a-la-centrale-nucleaire-du-blayais-apres-l-interruption-d-une-unite-de-production-5911161-3227.php>

Incident à la Centrale nucléaire du Blayais après l'interruption d'une unité de production (19-3-19) Clément Guerre.

L'unité 4 de la centrale nucléaire s'est stoppée lundi. L'arrêt n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations, précise la direction de la centrale.

On l'a appris ce mardi, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire du Blayais a connu une déconnexion au réseau ce lundi 18 mars à 2h20. Cette déconnexion a été demandée par le gestionnaire du réseau électrique français. L'unité s'est donc arrêtée automatiquement et conformément aux dispositifs de sûreté et de protection du réacteur.

Le niveau d'eau est monté trop vite. C'est ensuite qu'est intervenu l'incident. Lors des opérations de redémarrage de l'unité de la centrale, une augmentation trop rapide du niveau d'eau dans les générateurs de vapeur a déclenché les systèmes de protection du réacteur, conduisant à la mise en arrêt automatique du réacteur, raconte la direction de la centrale. L'unité 4 de production n'a finalement été reconnectée au réseau électrique que lundi 18 mars à 20h50. Cet arrêt n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a fait l'objet d'échanges avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, explique la centrale. Ce mardi, les unités de production n°1, 3 et 4 sont connectées au réseau électrique. L'unité de production n°2 est actuellement en arrêt programmé.



engagement et de construire un second réseau de chaleur alimenté par un nouveau puits (doublet) de géothermie. Imaginez que pour une commune populaire comme

Source : Médiapart / les Blogs (14/3/2019) <https://mediapart.emsecure.net/optiext/>
Lettre ouverte à M. le Président: transition énergétique, le temps des actes! Par François COCQ

M. le Président, Alors que se profile la « marche du siècle » pour le climat ce samedi 16 mars, vous et votre gouvernement n'en finissez plus avec vos atermoiements en matière de transition énergétique. Après le report annoncé en début de semaine du projet de loi énergie, vous seriez, si je puis me permettre, bien inspirés de passer de la parole aux actes car l'urgence climatique et civilisationnelle se défie des postures. Je vous en donne ici l'occasion.

M. le Président, vous faisiez le 7 mars dernier, dans le cadre du « grand débat », de la baisse des émissions de CO2 et du développement des énergies renouvelables deux de vos objectifs majeurs. Dans cette perspective, la loi de 2015 sur la transition énergétique plaçait les réseaux de chaleur à la pointe de la transition énergétique en visant la multiplication par cinq d'ici à 2030 de la production de chaleur et de froid renouvelable et de récupération. Pour autant, il faut bien reconnaître que le début de votre quinquennat n'a guère été favorable au développement de ces énergies renouvelables. L'enveloppe spéciale transition énergétique (ESTE) mise en place par la loi de 2015 a ainsi été rabaissée en 2018, passant de 750 millions d'euros initialement inscrits à 450 millions, avant de disparaître cette année. Le prêt pour la croissance verte (prêt pouvant couvrir jusqu'à 50% du prêt nécessaire à la construction d'un réseau de chaleur) de la caisse des dépôts et consignations (CDC), n'est plus bonifié depuis mars 2018. Quant au Fonds Chaleur de l'Agence de l'environne-

ment et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), celui-ci a transformé au 1er janvier 2018 les subventions qu'il devait apporter aux collectivités locales en « avances remboursables »! Dans le même temps, ses crédits ont été réorientés au bénéfice d'un lissage des prix de sortie des réseaux de chaleur renouvelable sur le prix du gaz et au détriment de l'aide à l'investissement initialement prévue pour les réseaux d'énergies renouvelables. C'est là une aide au privé déguisée et surtout dilapidée !

Vous dites aujourd'hui M. le Président vouloir pourtant répondre à l'urgence climatique. Dont acte. Je préside sur Champigny-sur-Marne, ville populaire et dense de petite couronne, l'Etablissement public campinois de géothermie (EPCG). Grâce à la clairvoyance de mes prédécesseurs, Champigny s'est engagé il y a plus de 30 ans maintenant dans la production de chaleur géothermique. Notre réseau de chaleur actuel alimente 7200 équivalents logements en fournissant annuellement 75.000 MWh. Avec une part géothermale de 70 % dans le mix énergétique, il permet d'éviter de rejeter chaque année 13.000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. La reprise en gestion publique de ce réseau en 2016 nous permet d'offrir aux usagers (pour l'essentiel résidant dans des grands ensembles populaires) un prix de sortie de la chaleur très attractif (environ 50€ par MWh), de réinvestir dans l'amélioration et l'extension du réseau, à défaut de dividendes à verser aux actionnaires, et d'impliquer les citoyens dans la gestion. Bref, c'est là un modèle vertueux écologiquement, socialement et démocratiquement, un véritable exemple en matière d'écologie populaire !

Voilà pourquoi à Champigny nous avons décidé, M. le Président, de pousser plus loin notre

la nôtre, c'est un défi important à relever à l'heure de l'austérité budgétaire imposée aux collectivités locales : 35 millions d'euros sont en effet nécessaires. Mais l'enjeu en vaut la chandelle si la puissance publique se place à la hauteur de ses missions. Nous pourrions de la sorte alimenter près de 7.000 équivalents logements supplémentaires, notamment des logements sociaux, et éviter le rejet de près de 11.000 tonnes de CO2 de plus par an. Sans attendre, nous nous sommes donc engagés sur un financement 100% public de ce nouvel équipement. Entendez que ce n'est pas là une marotte : une telle réalisation nous permettra d'obtenir pour les habitants un prix de sortie de la chaleur de 30% inférieur à ce qu'il adviendrait avec une concession au privé !

Voilà donc M. le Président un projet clé en mains. Les travaux prévus pour 2021 devraient permettre d'alimenter bâtiments publics et logements dès 2022. Reste la question du financement. En 2013, lorsque nous avons rénové à coups de millions d'euros le réseau existant, l'Etat ne nous fût d'aucun secours jugeant nos résultats trop bons pour avoir besoin d'aide. Cette fois, le prix de sortie de la chaleur et l'attractivité du nouveau réseau face aux autres sources d'énergie et notamment au gaz, dépend largement des conditions auxquelles l'établissement public pourra se financer et à quelle hauteur il bénéficiera d'un engagement de la puissance publique à ses côtés. Pour notre part, nous faisons preuve d'un volontarisme sans faille comme vous pouvez le constater. Vous ne manquerez pas j'en suis sûr, M. le Président, d'appuyer un projet exemplaire, nécessaire pour la planète, pour les campinoises et les campinois, et au-delà pour notre avenir collectif commun. (..)

EDF, service public (??) renvoie le démantèlement aux générations futures

t é g i e
d ' E D F

Actu Environnement (14/3/2019) <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Nucleaire-ASN-EDF-echeances-demanterement-reacteurs-UNGG-33072.php4>

Nucléaire : l'ASN pourrait prescrire à EDF des échéances pour le démantèlement des réacteurs UNGG

Trente ans après leur mise à l'arrêt, les réacteurs de première génération ne sont toujours pas démantelés. EDF propose d'achever ces opérations dans plusieurs décennies. L'Autorité de sûreté nucléaire pourrait prescrire des échéances plus proches. (Philippe Collet)

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) devrait demander officiellement à EDF de revoir son calendrier de démantèlement des six réacteurs de première génération. Elle "envisage de prendre position sur cette stratégie [de démantèlement]", notamment en prescrivant à EDF des échéances de remise des dossiers de démantèlement et des dates de réalisation d'opérations de démantèlement plus proches que celles demandées par EDF", explique-t-elle, mardi 13 mars. Une décision de l'ASN devrait être adoptée, après consultation du public.

Alors que se profile aussi le démantèlement des premiers réacteurs à eau pressurisée avec l'arrêt des deux réacteurs de Fessen-

heim (Haut-Rhin) en 2020 et 2022, la décision que prendra l'ASN sera scrutée avec attention. Elle donnera des indications importantes pour la mise en œuvre de la doctrine française de démantèlement immédiat. L'ASN pourrait aussi expliciter ses attentes pour sécuriser le programme de démantèlement d'EDF, que ce soit en termes de financement, de capacité technique ou de maintien de la sûreté des installations à l'arrêt. Le 12 février 2019, le collège de l'ASN a auditionné EDF "afin que l'exploitant fasse part de ses observations sur les projets de décision visant à encadrer le **démantèlement des six réacteurs de type « uranium naturel graphite-gaz » (UNGG), arrêtés depuis plus d'une trentaine d'années**". L'Autorité explique que l'entreprise souhaitait lui faire part de ses observations relatives aux projets de prescription. "Au cours de l'audition, EDF s'est engagée à transmettre rapidement des compléments justifiant le choix du réacteur « tête de série » et le délai nécessaire pour que les opérations de démantèlement des réacteurs bénéficient du retour d'expérience des opérations menées sur le premier réacteur qui sera démantelé", explique l'ASN.

Vers un démantèlement différé ?

En juin 2016, l'ASN avait déjà exprimé son inquiétude concernant le délai de démantèlement des réacteurs UNGG. La nouvelle stra-

"conduit à décaler de plusieurs décennies le démantèlement de certains réacteurs", critiquait l'ASN qui demandait à EDF "de rendre public et de justifier de manière détaillée ce changement, en démontrant le respect des exigences législatives relatives au « démantèlement dans un délai aussi court que possible »". En juillet 2017, l'ASN alertait une nouvelle fois et publiait une lettre envoyée, un an plus tôt à EDF, pour demander à l'entreprise de revoir sa stratégie. L'Autorité s'interrogeait alors sur la légalité du projet d'EDF. En effet, la stratégie d'EDF correspondrait, de fait, à un démantèlement différé, alors que la législation française prévoit que le démantèlement des installations nucléaires soit réalisé "dans un délai aussi court que possible". Concrètement, pour bénéficier du retour d'expérience, EDF veut démanteler un réacteur avant d'entamer le démantèlement des cinq autres. Ce report du démantèlement des réacteurs UNGG tient à un changement de méthode. Initialement, EDF prévoyait de démanteler les parties les plus radioactives en noyant d'eau le caisson qui contient le cœur pour réduire l'exposition des travailleurs aux radiations. Mais aujourd'hui, l'entreprise propose une nouvelle méthode de démantèlement "sous air". En conséquence, l'entreprise repart sur un nouveau réacteur tête de série pour expérimenter cette méthode.

En lisant la synthèse ci-dessous ; Pas de doute, la prochaine Prochaine PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), programme le Nucléaire Encore et Encore, jusqu'à la nausée !!!

Pas de basculement nécessaire en vue vers les alternatives bien au contraire.

Extrait PPE :

« En l'état actuel des technologies, il n'est pas possible de déterminer avec certitude la technologie de production d'électricité qui sera la plus compétitive pour remplacer le parc nucléaire existant au-delà de 2035, entre le nucléaire et les énergies renouvelables couplées au stockage et à d'autres solutions de flexibilité.

Après 2030 et pour l'horizon 2050, ces paramètres devront être combinés pour dessiner le nouveau paysage énergétique de la France et la part respective du nucléaire et des énergies renouvelables. »

Dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la PPE devait fixer la manière d'appliquer l'objectif de ramener à 50 % la part du nucléaire dans le Mix énergétique d'ici 2025.

Cette PPE, l'outil de pilotage de la politique énergétique, nous annonçait d'ici la fin de l'année 2018, une révision de la loi et de son application. Les annonces d'applications de mars 2019 sont une fois encore reportées après les Européennes.

Un rapport classé défense sur le maintien des compétences nucléaires en France est sans ambiguïté. Les auteurs de ce rapport sont un ancien administrateur général du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) Yannick d'Escatha et Laurent Collet-Billon ex-délégué général de l'armement.

Objectif : la mise en place d'un nouveau parc nucléaire français avec la construction de six nouveaux EPR à partir de 2025.2028

Le lobby nucléaire joue sa survie et est toujours au cœur du pouvoir de décision !

Malgré les effets d'annonces, dans la transition énergétique la baisse programmée du nucléaire, se fera à minima. L'objectif annoncé est de rester à 50 % de production électrique dans l'avenir !

Concrètement on arrêtera les réacteurs à la 5^{ème} décennale soit 50 ans de fonctionnement (Réacteur prévu initialement pour 30 ans)

Extrait de la PPE :

« Pour atteindre cet objectif de 50 % de la production d'électricité en 2035, le Gouvernement fixe donc les orientations suivantes : »

Des décisions structurantes sur le mix électrique de long terme devront être préparées au cours de la première période de la PPE.

« L'arrêt à la 5^{ème} visite décennale permet en effet d'avoir un scénario cohérent au plan industriel, avantageux au plan économique tant que des débouchés existent et qu'il n'y a pas de surcapacité conduisant à des baisses de prix de marché importantes, et qui permet de faire bénéficier le mix électrique français et européen d'une production d'électricité en base décarbonée. Dans la mesure où EDF amortit comptablement les réacteurs de 900 MW sur une durée de 50 ans, le Gouvernement considère que ces arrêts ne donneront pas lieu à indemnisation.

Toutefois, afin de lisser l'arrêt des réacteurs pour en faciliter la mise en œuvre sur le plan social, technique et politique, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 est une priorité de la France pour répondre à l'enjeu climatique. Elle suppose que le

mix électrique soit sur le long-terme totalement décarboné.

De nouvelles capacités nucléaires n'apparaissent pas nécessaires pour le système électrique avant l'horizon 2035 environ.

Au-delà se pose la question des nouveaux moyens de production d'électricité décarbonée à construire pour assurer l'équilibre offre-demande à mesure du déclassement du parc existant.

En l'état actuel des technologies, il n'est pas possible de déterminer avec certitude la technologie de production d'électricité qui sera la plus compétitive pour remplacer le parc nucléaire existant au-delà de 2035, entre le nucléaire et les énergies renouvelables couplées au stockage et à d'autres solutions de flexibilité.

Après 2030 et pour l'horizon 2050, ces paramètres devront être combinés pour dessiner le nouveau paysage énergétique de la France et la part respective du nucléaire et des énergies renouvelables. »

Ci dessous, dans la synthèse de la PPE, il est clair que les objectifs du mix énergétique, la baisse et l'arrêt du nucléaire sont conditionnés par une montée en puissances des énergies renouvelables dont ce n'est pas l'objectif premier actuellement.

Le flou des objectifs avec l'emploi du conditionnel dans les « recommandations » en gardant l'option nucléaire ouverte !

Extrait des Principales mesures :
« Le Gouvernement poursuivra sur la première période de la PPE l'instruction des différentes options dont il dispose pour assurer l'équilibre offre/demande de long terme du système électrique, notamment l'option de construire de nouveaux réacteurs nucléaires. Il gardera ainsi cette option ouverte pour préserver la capacité de décision.

Sur ce point en particulier, le Gouvernement conduira avec la filière d'ici mi-2021 un programme de travail permettant d'instruire les questions relatives au coût du nouveau nucléaire et à ses avantages et inconvénients par rapport à d'autres moyens de production bas-carbone ; aux modèles de financement envisageables, aux modalités de portage des projets de nouveaux réacteurs et de concertation du public, ainsi que les questions relatives à la gestion des déchets générés par un éventuel nouveau parc nucléaire.

Sur la base de ces éléments et selon l'évolution du contexte énergétique, le Gouvernement se prononcera sur l'opportunité de lancer un programme de renouvellement des installations nucléaires.

Le Gouvernement se fixe l'objectif d'atteindre une part du nucléaire au sein du mix électrique de 50 % à l'horizon 2035.

L'objectif inscrit dans le Code de l'énergie sera modifié en conséquence.

L'atteinte de cet objectif impliquera la fermeture de 14 réacteurs nucléaires de 900MW, dont les deux réacteurs de Fessenheim.

Le calendrier de fermeture des centrales respectera les échéances de 5e visite décennale des réacteurs concernés, à l'exception de 2 réacteurs qui fermeront dans la deuxième période de la PPE en 2027 et en 2028, sous réserve du respect du critère de sécurité d'approvisionnement.

Si certaines conditions relatives au prix de l'électricité et à l'évolution du marché de l'électricité à l'échelle eu-



PPE - Criminel : Le changement vu par Macron , le nucléaire en avant toute !

ropéenne sont remplies, la fermeture de deux réacteurs additionnels pourra intervenir à l'horizon 2025-2026, sur la base d'une décision à prendre en 2023

Le Gouvernement identifiera les sites faisant prioritairement l'objet de fermetures, sur la base de la programmation transmise par EDF. Sauf exceptions, la décroissance du parc nucléaire ne devra conduire à l'arrêt complet d'aucun site nucléaire. »

« Une diversification de cette ampleur vers les énergies renouvelables doit être lissée au cours du temps, car les nouvelles capacités renouvelables sont installées de manière diffuse et décentralisée par le biais de petits projets, et de filières nécessitant une montée en puissance progressive.

L'objectif de 50% d'électricité d'origine nucléaire dans la production d'électricité en 2025 apparaît impossible à atteindre, sauf à risquer des ruptures dans l'approvisionnement électrique de la France ou à relancer la construction de centrales thermiques à flamme qui serait contraire à nos objectifs de lutte contre le changement climatique.

Le Gouvernement fixe donc comme objectif l'atteinte de 50% d'électricité d'origine nucléaire dans le mix en 2035. »

Le Gouvernement a fait le choix d'afficher une programmation claire de l'évolution des capacités nucléaires, y compris au-delà de l'horizon de la PPE (2028), pour ne pas renvoyer à nos successeurs les modalités de mise en œuvre de cette diversification. Pour atteindre cet objectif de 50% de la production d'électricité en 2035, le Gouvernement fixe donc les orientations suivantes :

Plusieurs scénarios seront expertisés, allant d'un scénario 100% renouvelable à un scénario où le nucléaire reste durablement une source de production d'électricité intégrée dans le mix pour des raisons de pilotage de la production et de compétitivité. En raison de cette incertitude, il est nécessaire de préserver une capacité de construction de nouveaux réacteurs nucléaires appuyés sur une technologie et des capacités industrielles nationales.

Afin de permettre une prise de décision sur le lancement éventuel d'un programme de construction de nouveaux réacteurs, le Gouvernement conduira avec la filière d'ici mi-2021 un programme de travail complet qui portera notamment sur les points suivants :

- la démonstration avec la filière française de sa capacité à maî-

triser un programme industriel de nouveaux réacteurs, par la formalisation d'un retour d'expérience économique et de sécurité consolidé de la mise en service des premiers EPR, notamment Flamanville 3, et de la phase d'ingénierie et mobilisation industrielle d'Hinkley Point C, et par un programme de dérisquage du nouveau modèle de réacteur EPR2 proposé par EDF ;

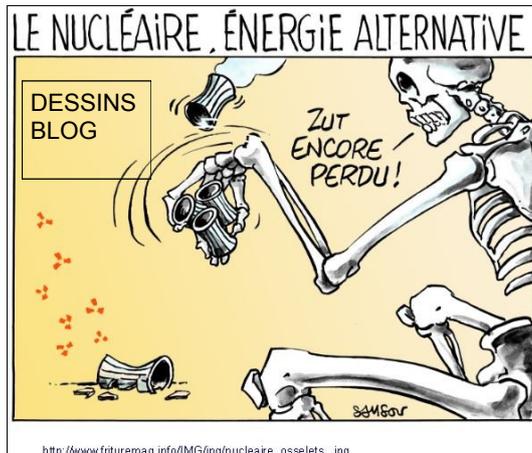
- l'expertise des coûts anticipés du nouveau modèle de réacteur EPR2 proposé par EDF et la comparaison technico-économique du nucléaire avec les autres modes de production d'électricité bas carbone, prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects (développement du réseau, coût complet du stockage, gestion des déchets nucléaires, etc.)
- l'analyse des options envisageables pour le portage et le financement d'un programme de nouveaux réacteurs pour le système électrique français, dont la question du modèle de régulation économique de ces nouveaux réacteurs .
- les actions nécessaires en vue de la validation par la Commission européenne du dispositif de financement et de portage qui aura été retenu;

les études permettant de choisir les sites d'implantation de nouveaux réacteurs ;

les actions à engager en termes de concertation du public ;

les adaptations du cadre législatif et réglementaire national qui seraient nécessaires à l'engagement d'un tel programme.

apparaît également nécessaire d'expertiser, d'ici la prochaine PPE et de manière régulière, les options alternatives pour assurer un mix électrique décarboné et présentant les garanties de sécurité »



http://www.frturemag.info/IMG/jpg/nucleaire_osselets.jpg

Il est évident comme nous le disons depuis maintenant plusieurs décennies que nous ne pourrions mettre en place une transition énergétique basée sur la sobriété énergétique et la mise en production d'énergies renouvelables en gardant l'option nucléaire électrique .

LE NUCLÉAIRE N'EST PAS NOTRE AVENIR, ARRÊTONS-LE !

Stop Golfech—André Crouzet

NI PROLONGATION, NI NOUVELLE INSTALLATION EN 2019, LE NUCLÉAIRE, C'EST TOUJOURS NON !

**SIGNEZ LA PÉTITION :
LE NUCLÉAIRE N'EST PAS NOTRE AVENIR. ARRÊTONS-LE !**

(...) Invoquer la lutte contre le changement climatique pour justifier cette prise de risque relève de la mauvaise foi, au vu de l'inaction de la France en la matière. La sécurité d'approvisionnement ne saurait non plus être invoquée. Des réacteurs vétustes seraient maintenus en fonctionnement... principalement pour permettre à EDF d'exporter massivement de l'électricité que nos voisins européens, qui tournent le dos au nucléaire, ne voudront certainement pas acheter, pendant que les déchets nucléaires resteront tous en France. En prévoyant de prolonger la durée de fonctionnement des centrales et des usines atomiques, vous

faites preuve d'irresponsabilité et mettez en danger la population sur plusieurs générations.

Messieurs Macron, Larcher, Ferrand, Philippe, De Rugy, Lemaire, et Mesdames et Messieurs les parlementaires, ne sacrifiez pas notre avenir et celui des générations futures !

Nous, signataires de cette pétition, demandons donc :

La mise en place en urgence d'une véritable planification de l'arrêt de l'ensemble du parc nucléaire français. Avec fermeture au plus tard à 40 ans de fonctionnement des réacteurs et installations nucléaires

L'inscription dans la loi de la possibilité pour un gouvernement et pour le Parlement de décider de la fermeture de réacteurs pour raison de politique énergétique, et le maintien à minima de l'échéance de 2025 pour la baisse de la part du nucléaire à 50%

La remise à plat de la politique de gestion des déchets et dans cette attente, l'arrêt de tous les projets de stockage et d'entreposage

Pétition à signer sortirdunucleaire.org

L'ADEME dévoile que l'électricité nucléaire française est économiquement condamnée

Frédéric Douard 10 Janvier 2019

L'ADEME a publié en décembre 2018 un document qui fera date. "En 2015, l'agence avait produit une étude sur la faisabilité technico-économique d'un mix électrique 100 % renouvelable en 2050. Cette étude à caractère technique ne prétendait en rien définir une trajectoire souhaitable du mix électrique, mais avait permis de bousculer certaines idées reçues sur la faisabilité ou le coût d'un mix électrique fortement renouvelable. Aujourd'hui, capitalisant sur les nombreux travaux prospectifs réalisés sur la transition énergétique, par de multiples acteurs, l'ADEME présente une étude portant sur différentes trajectoires d'évolution du mix électrique. Le parti pris dans cet exercice était de rester strictement sur une logique d'optimisation économique : il s'agissait d'évaluer les trajectoires qui coûteront le moins cher pour la collectivité.

En effet, l'aspect économique, s'il n'est qu'un des nombreux enjeux de la transition énergétique, qui doit prendre en compte également les aspects industriels, sociaux, environnementaux, joue un rôle particulier, car **les choix politiques ne peuvent faire l'impasse sur l'évaluation de leur efficacité d'un point de vue coût/bénéfice**. Il est donc incontournable d'évaluer le coût des futurs énergétiques que nous envisageons. C'est ce qu'a cherché à appréhender cette étude, en se limitant au système électrique.

Les résultats permettent par exemple de comparer des choix politiques en évaluant le surcoût de l'un par rapport à l'autre. Les résultats montrent également tout le potentiel du système électrique français, déjà l'un des plus décarbonés d'Europe : les trajectoires les plus économiques poursuivent la décarbonation du mix énergétique en s'appuyant sur un développement fort des énergies renouvelables et une prolongation mesurée du parc nucléaire pour modérer le coût de cette transition.

Pour la première fois, une étude sur le mix électrique français porte jusqu'à l'horizon 2060. Si les résultats obtenus restent cohérents pour la période 2020-2035 avec ceux publiés en 2017-2018 par RTE, la prise en compte de cet horizon de très long terme apporte un éclairage nouveau : en effet, pour optimiser les choix à faire dans les quinze prochaines années, il est utile de se projeter jusqu'en 2060, afin de prendre en compte la durée de vie des investissements dans les moyens de production ! Il ne s'agit pas de prétendre décider une fois pour toutes les choix d'investissements pour les quarante prochaines années, mais bien de s'assurer qu'un choix fait aujourd'hui ne va pas faire peser des coûts indus à nos enfants et petits enfants quelques dizaines d'années plus tard.

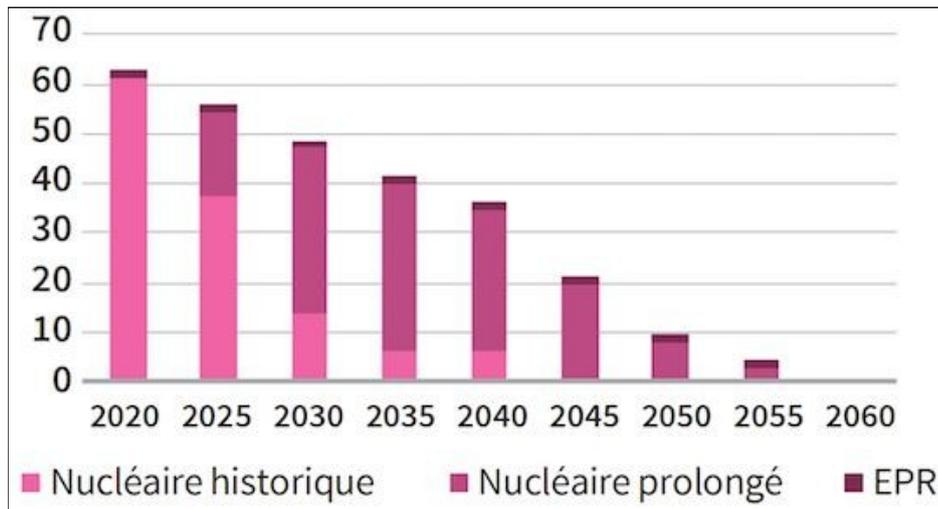
Cette étude ne dit bien sûr rien des autres considérations d'ordre social, industriel ou environnemental qui pourraient infléchir les choix politiques. Cependant, la plupart des trajectoires que dessine cette optimisation économique proposent une transition qui devrait avoir un impact très positif sur les territoires et **représenter une opportunité de valoriser des ressources locales, avec autant de retombées en emplois, économiques et fis-**

cales pour les collectivités. Grâce à la visibilité apportée par ce type de travaux, il devient possible d'accompagner la transition sociale sur le terrain dans la durée, aussi bien sur les emplois que sur la gestion des compétences professionnelles", telle est l'introduction de la synthèse de cette étude signée par Arnaud LEROY, président du Conseil d'administration de l'ADEME.

Parmi les enseignements majeurs de cette étude, pour des niveaux de demande compris entre 430 TWh et 600 TWh, l'optimisation économique de l'évolution du système électrique français **conduit à une part d'EnR de 85 % en moyenne en 2050**, et de plus de 95 % en 2060, dans l'ensemble des cas, hormis ceux avec déploiement volontariste d'EPR.

Concernant la filière électrique nucléaire, **l'étude met en évidence que d'un point de vue économique, le développement d'une filière nucléaire de nouvelle génération ne serait pas compétitif pour le système électrique français.** La construction d'un EPR en 2030 nécessiterait 4 à 6 Mds€ de soutien public. À plus long terme, le surcoût de développement d'une filière industrielle EPR (24 GW en 2060) serait au minimum de 39 Mds€ pour la nation.

Sur la question du prolongement d'une partie du



parc nucléaire historique, l'objectif de 50 % de nucléaire entre 2030 et 2035, permettrait une transition efficace d'un point de vue économique et climatique. Pour les scénarios étudiés, une fermeture de 30 % des réacteurs à l'âge de 40 ans, puis à nouveau de 30 % des réacteurs restants à 50 ans est possible avec un coût nul pour la France sur la période 2030-2044. La fermeture systématique des centrales nucléaires à 50 ans génère des coûts supplémentaires lorsque la capacité nucléaire totale passe en deçà de 30 GW.

Ainsi, dans tous les trajectoires d'évolution économiquement crédibles étudiées, la filière nucléaire française aura disparu en 2055, tout juste 100 ans après son démarrage : **quel soulagement que d'envisager enfin, grâce aux renouvelables, la disparition à moyen terme de cette épée de Damoclès technologique qui menace le pays et ses voisins depuis 60 ans.** Enfin une vision raisonnable, rationnelle, chiffrée sans masque, non partisane et non guerrière de l'énergie !

Ndlr : l'étude ne correspond pas aux analyses de CASO (les économies d'énergie soient négligées ainsi que les impacts sur la santé, le risque accident etc) mais elle permet de faire douter certains pronucléaires

Abrogation du traité EURATOM

Pour en finir avec un régime d'exception, qui freine le développement des énergies renouvelables

13 Décembre 2018,

A Mr le Président de la République Française,

La Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, dite **EURATOM**, a été instituée par un traité signé en 1957 par les six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Fixée à l'article 1, **sa mission est très claire : promouvoir le développement de l'industrie nucléaire en Europe.**

La CECA a été dissoute en 2002 et intégrée à la Communauté Européenne mais, 60 après sa création, **le traité EURATOM continue d'exister en dehors de l'Union Européenne.** Maintenir un tel passe-droit au profit de l'énergie nucléaire est aussi anachronique qu'anormal.

Alors qu'EURATOM est chargé de développer en Europe

des industries nucléaires puissantes, c'est ce traité qui définit les normes de protection contre les dangers de la radioactivité. **Le conflit d'intérêt est criant, au détriment de la protection des populations.**

EURATOM constitue également un obstacle majeur au développement des énergies renouvelables : en drainant un volume considérable d'aides financières, son existence restreint les investissements nécessaires aux solutions d'avenir que les citoyens européens plébiscitent et qui préservent les générations futures.

Sur ce constat, nous vous demandons, Mr le Président de la République, d'intervenir en tant que membre de la Commission EURATOM, pour que cette instance se réunisse dès 2019 afin de préparer la résiliation du traité instituant la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique EURATOM.

<http://abrogationeuratom.wesign.it/fr>

Suivre www.criirad.com



18 janvier 2019,
Agen, soirée de soutien à la campagne CRIIRAD
ci-dessus et aux inculpés de Bure,
collecte de 183€50



https://www.francetvinfo.fr/societe/nucleaire/recycler-certains-dechets-radioactifs-une-tres-mauvaise-idee-selon-le-responsable-du-laboratoire-de-la-criirad_3173487.html

Recycler certains déchets radioactifs ? "Une très mauvaise idée", selon le responsable du laboratoire de la Criirad

Alors que l'Etat entend proposer le recyclage de certains déchets faiblement radioactifs lors d'une consultation publique menée en mars prochain, l'ingénieur en physique nucléaire Bruno Chareyron évoque une "régression" et alerte sur les risques pour la santé humaine.

Recycler certains déchets faiblement radioactifs serait "une très mauvaise idée", a affirmé, dimanche 3 février sur franceinfo, l'ingénieur en physique nucléaire Bruno Chareyron. Pour le responsable du laboratoire de la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité), cette nouvelle orientation que l'Etat compte soumettre lors d'une consultation publique en mars prochain - en vue d'absorber notamment les quantités impressionnantes à venir de gravats faiblement radioactifs issus des centrales nucléaires qui seront démantelées dans les années à venir - reviendrait à "accepter de retrouver des éléments radioactifs dans l'acier qui va constituer les poussettes de nos enfants".

franceinfo : Est-ce une bonne solution de permettre de recycler certains des déchets les plus faiblement radioactifs pour faire face au problème grandissant des déchets nucléaires ?

Bruno Chareyron : Pour nous, c'est une très mauvaise idée. Ce serait une régression. Il faut rappeler qu'en matière d'exposition à la radioactivité, il n'y a pas de seuil d'innocuité : toute dose, même très faible, présente des risques pour la santé humaine, en termes d'augmentation de cancers en particulier. Et si on cède là-dessus, si on commence à autoriser le recyclage de substances radioactives dans des objets du quotidien, au fil du recyclage, ça veut dire qu'on va accepter de retrouver des éléments radioactifs par exemple dans l'acier qui va constituer les poussettes de nos enfants. Pour la Criirad, ce n'est pas acceptable et cela va en sens inverse de l'histoire.

Depuis trente ans que la Criirad existe, nous nous sommes battus pour dénoncer des situations de radioactivité tout à fait anormales dans des objets du quotidien. On a contribué à ce que les manchons de lampes à gaz pour le camping qui étaient fabriqués avec un élément radioactif ne soient plus fabriqués avec cet élément. On a obtenu qu'Isover, qui entendait recycler des déchets dans la laine de verre ne le fasse pas. Et on a réussi, grâce à une très forte mobilisation des citoyens et de nos adhérents, à

ce que dans le Code de la santé publique en 2002 il soit clairement écrit que la règle en France soit l'interdiction de réutiliser des substances radioactives dans des biens de consommation. Donc il ne faut surtout pas revenir en arrière, sinon nous ouvrons la boîte de Pandore. La pression des industriels est très forte, compte tenu des projets de démantèlement qui vont arriver, et des quantités très importantes de ces gravats et de ces ferrailles radioactives qu'il va falloir traiter. Il ne faut pas revenir là-dessus.

Est-ce que quelqu'un sait quoi faire de ces déchets nucléaires ?

On ne sait pas quoi faire de ces déchets radioactifs, quels qu'ils soient. En France, on a plus de 50 millions de tonnes de résidus de nos anciennes mines d'uranium qui ne sont pas confinées de manière correcte et on ne sait pas comment les gérer dans la durée. On ne sait pas gérer non plus les déchets les plus dangereux, les déchets de très haute activité, et on ne sait pas non plus gérer les déchets de très faible activité qui vont être issus du démantèlement des centrales, donc on est clairement dans une impasse.

Ce qu'il faudrait, c'est que nos experts, qui contribuent à autoriser l'ouverture de nouvelles installations nucléaires, se posent la question de comment on va traiter les déchets radioactifs qui vont être issus du fonctionnement de ces installations. Les installations nucléaires aujourd'hui rejettent déjà de la radioactivité dans l'atmosphère et dans les milieux aquatiques, est-ce normal ? Est-ce normal aussi de rajouter de la radioactivité en diluant, dans notre quotidien, des déchets solides que l'on va retrouver ensuite dans des biens de consommation. C'est quelque chose qui pose des problèmes importants, il faut absolument que les citoyens se mobilisent là-dessus, car la pression des industriels est très forte.

Quand on entend que la radioactivité est proche de la radioactivité à l'état naturel, qu'est-ce que cela signifie ?

Malheureusement, dans nos maisons, il y a déjà une radioactivité naturelle, parce qu'il y a de l'uranium par exemple dans les corps terrestres et dans les matériaux de construction. Mais ce qui est important à comprendre, c'est que l'évolution des connaissances sur les risques liés à la radioactivité, y compris naturelle, fait que progressivement en France, on va réglementer la radioactivité naturelle dans les matériaux de construction. C'est-à-dire qu'on ne pourra plus construire certaines maisons avec des granit qui ont une radioactivité naturelle trop forte.

On va dans le sens de tout faire pour diminuer la radioactivité naturelle lorsque c'est possible. Accepter d'en rajouter à travers le recyclage de déchets nucléaires va complètement à l'envers de ce qu'il faut faire pour garantir la protection de la population à long terme et en particulier des enfants et des nourrissons qui sont les personnes les plus radiosensibles.

Fukushima, 8ème anniversaire chiffres de l'ACRO, tragédie en cours

1) Situation des réacteurs

<https://fukushima.eu.org>

Réacteur n°4

La cuve était vide le 11 mars 2011 et il n'y a pas eu de fusion du cœur, mais une explosion hydrogène a détruit le bâtiment réacteur. Depuis décembre 2014, la piscine de combustible du réacteur a été vidée et les travaux sont arrêtés car il n'est plus menaçant.

Réacteur n°3

Il y a eu une fusion du cœur et une explosion hydrogène a détruit le bâtiment réacteur. Tous les débris de la partie haute ont été retirés à l'aide d'engins télécommandés. Un nouveau bâtiment avec un toit, de forme cylindrique, est terminée. Le retrait des combustibles devait débuter en novembre 2018 pour se terminer en 2019, mais ils ont pris du retard. Puis, les opérations ont une nouvelle fois été repoussées en mars 2019. La compagnie parle d'avril 2019 désormais. Il y a 566 assemblages usés dans cette piscine.

Il y aurait entre 188 et 394 tonnes de corium dans ce réacteur, avec une valeur nominale à 364 tonnes pour le réacteur n°3. Ce dernier contient du combustible MOx, à base de plutonium.

TEPCo (...) avait aussi envoyé un drone dans le bâtiment réacteur pour prendre des images et faire des mesures de débit de dose. **Les débits de dose varient de 8 à 15 mSv/h alors que la limite pour les travailleurs du nucléaire est de 20 mSv par an.** Cela signifie que les interventions humaines doivent être très très courtes.

Réacteur n°2

Il y a eu fusion du cœur, mais le bâtiment réacteur est entier. TEPCo n'a pas commencé à retirer les combustibles usés de la piscine. La compagnie a envoyé plusieurs robots dans l'enceinte de confinement afin de localiser le corium, ce mélange de combustible fondu et de débris. (...) Il y aurait entre 189 et 390 tonnes de corium dans ce réacteur, avec une valeur nominale à 237 tonnes.

Réacteur n°1

Il y a eu une fusion du cœur et une explosion hydrogène a détruit le bâtiment réacteur. Ce bâtiment avait été recouvert d'une nouvelle structure en 2011, qui a été entièrement démantelée en novembre 2016. TEPCo a commencé à retirer les débris de la partie haute du réacteur, pour, ensuite, reconstruire une nouvelle structure afin de vider la piscine de combustibles. Il y aurait entre 232 et 357 tonnes de corium dans ce réacteur, avec une valeur nominale à 279 tonnes.

Réacteurs 5 et 6

Les réacteurs 5 et 6 étaient partiellement déchargés le 11 mars 2011 et un générateur diesel de secours était encore fonctionnel, ce qui a permis d'éviter la fusion du cœur. Ces réacteurs sont maintenant entièrement déchargés et vont être démantelés.

2) Eau contaminée (texte de Ruiko Muto p. suivante)

Résumé de la situation

Le combustible qui a fondu et percé les cuves doit toujours être refroidi. A cette fin, TEPCo injecte environ 70 m3 d'eau par jour dans chacun des réacteurs 1, 2 et 3. Cette eau se contamine fortement au contact du combustible fondu et s'infiltré dans les sous-sols des bâtiments réacteur et turbine où elle se mélange à l'eau des nappes phréatiques qui s'y infiltre. Au début de la catastrophe, les infiltrations s'élevaient à environ 400 m3 par jour, qui se contaminaient et qu'il fallait entreposer dans des cuves. Inversement, l'eau des sous-sols, fortement contaminée, fuyait vers la nappe puis l'océan.

Pour réduire les infiltrations d'eau souterraine, TEPCo pompe en amont des réacteurs, avant que cette eau soit contaminée et la rejette directement dans l'océan. Elle a aussi construit une barrière tout le long du littoral et pompe les nappes phréatiques au pied des réacteurs. Une partie de cette eau est partiellement décontaminée et rejetée dans l'océan. **Une autre partie, trop contaminée, est mélangée à l'eau pompée dans les sous-sols des réacteurs pour être mise dans des cuves après traitement, en attendant une meilleure solution.**

La dernière barrière mise en place est **le gel du sol tout autour des 4 réacteurs accidentés, sur 1,4 km dans le but de stopper les infiltrations.** Après de nombreux déboires, le gel est terminé depuis novembre 2017. Elle a permis de réduire les infiltrations, mais pas de les stopper. **Flux et stocks**

Selon un bilan récent, la compagnie pompe dans les sous-sols des réacteurs un surplus de 52 m3/jour par rapport à ce qu'elle injecte, en l'absence de précipitations. **Une partie (7 m3) vient de la nappe phréatique proche, qui est aussi fortement contaminée.**

L'eau pompée dans les sous-sols est traitée puis entreposée

dans des cuves sur le site de la centrale. **TEPCo retire 62 radioéléments, mais il reste notamment le tritium, de l'hydrogène radioactif, qu'il est difficile de séparer.** La compagnie annonce avoir déjà traité deux millions de mètres cubes d'eau contaminée. Une partie est utilisée pour le refroidissement et le reste est stocké dans des cuves. Selon la compagnie, **le stock d'eau traitée ou partiellement traitée s'élève à 1,1 million de mètres cubes auxquels il faut ajouter 48 370 m3 d'eau dans les sous-sols des bâtiments réacteur et turbine (source). Il y a près d'un millier de cuves pour garder cette eau qui occupent presque tout le site de la centrale.**

Que faire de cette eau ?

Que faire de cette eau traitée ? **Après avoir envisagé plusieurs pistes peu réalistes, il ne reste que le rejet en mer. La concentration en tritium serait d'un à cinq millions de becquerels par litre, ce qui est plus que la limite autorisée, fixée à 60 000 Bq/L.** Mais, il suffit de diluer, comme cela est fait en fonctionnement normal. Le problème est plutôt du côté du stock total, estimé à

Le Japon n'oublie pas les victimes du tsunami de 2011



3,4 PBq (3,4 milliards de millions de becquerels), ce qui représente **de l'ordre de 150 années de rejet à la limite autorisée.**

A titre de comparaison, l'autorisation de rejet en mer de l'usine Areva de La Hague est, pour le seul tritium, de 18,5 PBq et les rejets effectifs de ces dernières années variaient entre 11,6 et 13,4 PBq par an. **Le stock de tritium de Fukushima représente donc 3 mois et demi de rejets à La Hague. De quoi rendre jalouses les autorités japonaises !**

Officiellement il resterait plus que du tritium (hydrogène radioactif) dans l'eau traitée, qu'il est difficile de séparer et stocker. Cette situation n'est pas pérenne et la meilleure solution trouvée par la compagnie et le gouvernement est le rejet en mer. Ne restait plus qu'à convaincre les résidents... Les autorités ont donc organisé 3 réunions publiques, à Tomioka et Kōriyama et les quelques personnes qui y ont assisté ont posé des questions sur la contamination résiduelle. C'est ainsi qu'elles ont appris que la contamination résiduelle pour certains éléments dépassait les concentrations maximales autorisées pour le rejet en mer.

TEPCo a fini par admettre que 80% du stock d'eau traitée avait une contamination résiduelle qui dépasse, en concentration, les autorisations de rejet en mer. La concentration en strontium, particulièrement radio-toxique, peut atteindre 600 000 Bq/L, ce qui est environ **20 000 fois plus que la limite autorisée.** La compagnie parle maintenant d'effectuer un second traitement avant rejet en mer.

Environ 161 000 m3 auraient une concentration de l'ordre de 10 à 100 fois la limite, auxquels il faut ajouter 65 000 autres mètres cubes, avec jusqu'à 20 000 fois la limite, selon TEPCo. Sa station de traitement traite environ 340 m3 jour actuellement. A ce rythme là, il lui faudrait 2 ans pour traiter ce stock... sans parler du coût. Ce total ne fait pas encore les 750 000 m3 annoncés comme faisant 80% du stock.

3) Travailleurs à la centrale accidentée

...)Le nettoyage du site ainsi que le bétonnage et l'asphaltage ont permis de réduire l'exposition des travailleurs.

• Du 11 mars 2011 au 31 mars 2016, **46 956 travailleurs ont été exposés aux rayonnements ionisants sur le site de la centrale accidentée de Fukushima daï-ichi, dont 42 244 sous-traitants. Ce sont les sous-traitants qui prennent les doses les plus élevées, avec une moyenne qui varie de 0,51 à 0,56 mSv par mois entre**

Fukushima 8ème anniversaire (..)

Janvier et Février 2016. C'est entre 0,18 et 0,22 pour les salariés de TEPCo.

Il y a aussi 1 203 personnes qui ont une limite plus élevée pour pouvoir continuer à pénétrer sur le site. Leur dose moyenne cumulée depuis le début de l'accident est de 36,49 mSv et la valeur maximale de 102,69 mSv.

• **Le 1er avril 2016, TEPCo a remis tous les compteurs à zéro.** Ainsi, 174 travailleurs qui avaient dépassé la limite de dose de 100 mSv sur 5 ans peuvent revenir. **Depuis cette date, jusqu'au 30 novembre 2018, 20 243 travailleurs ont été exposés aux rayonnements ionisants, dont 18 168 sous-traitants (90%).** Impossible de savoir combien d'entre eux ont déjà été exposés lors des cinq premières années.

Pour le seul mois de novembre 2018, **7 202 travailleurs ont été exposés à la centrale de Fukushima dai-ichi, dont 86% de sous-traitants (6 211).** La dose moyenne mensuelle prise par ces sous-traitants est de 0,37 mSv et de 0,11 mSv pour les employés de TEPCo. 35 sous-traitants ont reçu une dose supérieure à 5 mSv, avec un maximum de 8,96 mSv.

Les sous-traitants ont pris 95,2% de la dose collective qui est de 100,4 hommes.sieverts.

4) Décontamination et déchets radioactifs

..) Dans la zone évacuée, la décontamination est terminée, sauf dans la partie classée en "zone de retour difficile" où l'exposition externe pouvait dépasser 50 mSv/an et les ordres d'évacuer levés depuis le 1er avril 2017(..) Les travaux de décontamination sont terminés partout depuis mars 2018.

Qui va revenir après 11 années d'évacuation ? (..)

Le ministère de l'environnement a budgété 2 900 milliards de yens (**23,4 milliards d'euros**) jusqu'en mars 2019 pour financer les travaux de décontamination. La moitié est pour les zones évacuées, sans prendre en compte la zone dite de retour difficile et l'autre moitié pour les zones non évacuées.

Pour les forêts contaminées à Fukushima, la nouvelle politique est de tout raser pour faire de la biomasse afin de relancer une industrie forestière exsangue. Grâce aux tarifs de rachat de l'électricité d'origine renouvelable, l'investissement dans la biomasse est très rentable. Et comme tout est subventionné, tout le monde y gagne, sauf le contribuable.

Voilà ce que cela donne à Tamura, dans la province de Fukushima :

Le bois est transformé en copeaux et transporté par camions dans tout le Japon. Des associations commencent à se mobiliser sur cette thématique et étudient l'impact radioactif des rejets car les filtres utilisés sont que de simples filtres à manche, comme de gros sacs d'aspirateurs, et non des filtres de haute efficacité.

Déchets issus de la décontamination

Dans son bilan, le ministère de l'environnement fait état de 9,1 millions de mètres cubes de sols contaminés accumulés à la fin mars 2018 dans les zones évacuées et de 7,9 millions de mètres cubes dans les autres zones, dont 7,4 à Fukushima. Ces déchets ont vocation à être entreposés pendant 30 ans sur un site de 16 km² (1 600 ha) qui entoure la centrale de Fukushima dai-ichi, en zone de retour difficile. Le gouvernement aurait acheté ou loué 85,4% des terrains. L'entreposage a débuté.

Le ministère prévoit qu'1,2 million de mètres cubes de sols auront été transportés sur le centre d'entreposage d'ici la fin de l'année fiscale (31 mars 2019). Cela représente environ 181 000 voyages en camion (6 m³ par camion). Presque tous les sols contaminés devraient avoir été transférés pour les JO de 2020...

Après, au bout de 30 ans, les autorités envisagent un "recyclage" de ces sols pour la construction de routes, digues... Des chantiers pilotes sont en cours à Minami-Sōma ou en projet à

Film/débat avec Kolin Kobayashi, ciné Montreurs Agen le 29 mars 20h30



Nihonmatsu ou litaté, malgré l'opposition des riverains et de nombreux experts. Selon les estimations du gouvernement, seulement 0,2% du volume total devra être stocké définitivement dans un lieu qui reste à définir. Le reste pourra être "recyclé" sans danger... **Le seuil de libération pour la réutilisation des sols est toujours la valeur introduite au tout début de l'accident, à savoir 8 000 Bq/kg, alors qu'avant la catastrophe, il était de 100 Bq/kg pour le césium.** (..) **Travailleurs impliqués dans les travaux de décontamination**

Au 31 mai 2018, **464 283 décontamineurs ont été enregistrés dans la base de données sur les doses.** On est loin des millions de décontamineurs rapportés par le ministère de l'environnement. (...) **Des apprentis vietnamiens ont été envoyés illégalement sur des chantiers de décontamination ou à la centrale de Fukushima dai-ichi, sans être informés des risques encourus et sans recevoir les primes de risque.** Le ministère de la justice a diligenté une enquête auprès d'un millier de compagnies du bâtiment qui prennent part au programme de formation de apprentis

Message à toutes les personnes qui, dans le monde, s'opposent de toutes leurs forces au nucléaire par Ruiko MUTO membre de "Femmes de Fukushima contre le nucléaire", déléguée de la partie plaignante au procès pénal intenté contre les ex-dirigeants de TEPCO Tous les ans, Ruiko Muto publie un message informant sur la situation à Fukushima et les actions mises en place pour résister au déni.

« Huit ans déjà se sont écoulés depuis l'accident nucléaire de Fukushima, et j'aimerais remercier toutes les personnes qui continuent de se soucier des suites de cette catastrophe, de nous soutenir, et de multiplier les efforts pour l'abandon définitif de l'énergie nucléaire. Comme chaque année à même époque, mon cœur se serre au souvenir du 11 mars 2011, tandis que j'en suis réduite au même constat : les injustices et les souffrances causées par l'accident se poursuivent indéfiniment.

Un procès contre des responsables de Tepco (titres du journal)

Pour moi, l'année dernière a été à marquer d'une pierre blanche. En effet, après une plainte déposée en 2012 contre les ex-dirigeants de TEPCO – plainte rejetée à deux reprises par le tribunal -, un procès au pénal, destiné à déterminer leur responsabilité dans l'accident de Fukushima, s'est enfin ouvert, et j'ai pu assister aux 35 audiences qui ont suivi. De nombreux témoignages, échanges de mails, procès-verbaux de réunions, ont permis de faire la lumière sur une série de faits restés jusqu'alors occultés : un comité d'experts mandaté par le gouvernement avait, dès 2002, estimé non-négligeable la probabilité d'un énorme séisme suivi d'un tsunami au large des côtes de Fukushima ; au regard de ces conclusions, des employés de TEPCO, envisageaient des mesures préventives contre un éventuel tsunami, évalué à 15,7 mètres ; les trois prévenus, alors qu'ils avaient été mis au

courant, en diverses occasions, de ces prévisions, ont continué de faire fonctionner la centrale sans prendre la moindre mesure. Or, en dépit de ces preuves, ils n'ont cessé de contester leur responsabilité dans cette affaire en prétendant qu'il n'avaient rien vu, rien entendu, qu'ils ne se souvenaient de rien, et que cette question excédait leur domaine de compétence. En décembre dernier, au cours de son réquisitoire, l'accusation a donc requis à leur rencontre cinq ans d'emprisonnement – soit la peine maximum en cas de négligence professionnelle ayant entraîné la mort et des blessures – en arguant du fait que « rien ne pouvait justifier les circonstances atténuantes » dans la mesure où « les prévenus n'ont fait que rejeter leur responsabilité sur autrui », « une attitude impensable pour les dirigeants placés au sommet de la hiérarchie chez un opérateur de centrale nucléaire ». Le 13 mars prochain, le procès doit se conclure sur l'ultime plaidoirie de la défense de TEPCO. Pour le verdict lui-même, sans doute devons-nous attendre l'été prochain. Nous espérons qu'un jugement aussi impartial que possible, déterminant la pleine responsabilité de TEPCO, sera rendu, pour éviter que ne se reproduise un tel accident nucléaire. Nous espérons aussi que l'issue de ce procès sera suivie attentivement par l'opinion publique internationale.

Le problème des eaux contaminées

Concernant la situation actuelle à Fukushima, un problème nouveau se pose : comment traiter les eaux contaminées au tritium, dont plus d'un million de tonnes continu d'être stocké sur le site de Fukushima Dai-ichi ? Le président de la Commission de Régulation de l'Énergie Nucléaire (NRA) propose tout simplement de rejeter ces effluents dans la mer – perspective à laquelle les pêcheurs de la région sont fermement opposés. Par ailleurs, au cours de réunions pu-

étrangers. Il en ressort que quatre d'entre elles ont envoyé des stagiaires étrangers sur les chantiers de décontamination.

A noter que trois rapporteurs de l'ONU ont préparé un rapport qui dénonce les conditions de travail sur les chantiers de décontamination de Fukushima et à la centrale de Fukushima dai-ichi.

5) Zones évacuées et personnes déplacées

Voir texte de Ruiko Muto Retour des populations

En juillet 2018, le nombre officiel de personnes déplacées à Fukushima était de 44 878, dont 33 622 en dehors de la province (source). Il est actuellement de 36 200. Les critères pour compter une personne déplacée ou pas ne sont pas clairs. **Sur tout le Japon, il y aurait encore 51 778 personnes déplacées par la triple catastrophe.** Les personnes originaires de zones où l'ordre d'évacuer a été levé et les "auto-évacuées" ne sont plus prises en compte dans ce décompte, car elles ne bénéficient de plus aucune aide. Cela ne signifie pas que les personnes déplacées sont rentrées.

(...) Globalement, dans les zones où l'ordre d'évacuer a été levée, seulement **23% des personnes encore enregistrées sont rentrées.**

6) Impact sanitaire

Décès : Les derniers chiffres officiels de la province de Fukushima (source), qui datent du 13 février 2019 font état de

1 605 décès directs dus à la triple catastrophe et de 2 disparus. Il y a aussi 2 267 décès indirects dus à des suicides ou à une dégradation des conditions de santé suite à l'évacuation.

• **Cancers de la thyroïde voir texte de Ruiko Muto**): Selon ce même fond qui a effectué un suivi de 84 enfants ayant déclaré un cancer de la thyroïde, **8 d'entre eux ont dû subir une deuxième intervention chirurgicale après une rechute. Ils avaient entre 6 et 15 ans au moment de l'accident. Il réclame des statistiques officielles sur le nombre de rechutes.**

7) Coût de la catastrophe

Les chiffres officiels relatifs au coût de la catastrophe ont été revus à la hausse en décembre 2016 pour atteindre 21 500 milliards de yens (**175 milliards d'euros**) et n'ont pas changé depuis. Cette somme ne comprend pas le coût du stockage des déchets issus du démantèlement de la centrale accidentée ni la création d'un îlot décontaminé dans les zones dites « de retour difficile » dont le seul but est la

non disparition des villages concernés.

En 2017, le Japan Center for Economic Research avait estimé que la facture de la catastrophe nucléaire pourrait être de 50 000 à 70 000 milliards de yens (420 à 580 milliards d'euros), ce qui est **3 fois plus élevé que l'estimation gouvernementale** (source). En 2019, ce centre a revu sa copie et estime désormais que la facture pourra dépasser les 80 000 milliards de yens (**640 milliards d'euros au cours actuel**). **L'augmentation du coût serait surtout dû à l'eau contaminée.** Si l'eau contaminée était simplement rejetée en mer après dilution, la facture totale pourrait être réduite de 40 000 milliards de yens (320 milliards d'euros) selon le think tank, pour atteindre 41 000 milliards de yens (328 milliards d'euros). La facture totale pourrait encore être abaissée à 35 000 milliards de yens (280 milliards d'euros) si les réacteurs accidentés n'étaient pas démantelés, mais sous un sarcophage, comme à Tchernobyl. Mais cette solution reporte sur les générations futures les coûts du démantèlement et ne résout pas le problème des eaux souterraines qui s'infiltrent et se contaminent. Le gouvernement détient toujours 50,1% des parts de TEPCO

8) Parc nucléaire japonais

Avant la catastrophe de Fukushima, le Japon comptait 54 réacteurs de production d'électricité plus des réacteurs de recherche. Actuellement, 6 réacteurs ont été détruits ou endommagés par la catastrophe nucléaire à Fukushima dai-ichi, 15 arrêtés définitivement. Le Japon ne compte donc plus que 33 réacteurs nucléaires pour la production d'électricité : 15 ont leur dossier de sûreté validé et **9 ont été remis en service.**

• Le surgénérateur Monju a été arrêté définitivement. Il n'a fonctionné que 250 jours depuis sa mise en service en 1994. Une fuite de sodium avait entraîné son arrêt en 1995.

• Les autorités n'ont pas encore abandonné l'usine de retraitement située à Rokkashō-mura dans la province d'Aomori dont la mise en service cumule déjà 24 années de retard depuis 1997, année de la première date de mise en service prévue. Le démarrage est désormais annoncé pour 2021 et le coût a été multiplié par 4.

• Le charbon couvre maintenant 30% de la production d'électricité au Japon et cela augmente encore. Si tous les projets aboutissent, cela devrait atteindre 40%... Les engagements du Japon lors de la COP21, bien que modestes, pourraient ne pas être tenus.

bliques organisées par le Ministère de l'Économie et de l'Industrie (METI), de nombreux citoyens ont insisté sur la nécessité d'un stockage au sol de ces eaux radioactives – mais de ces opinions, le METI n'a tenu aucun compte lors d'un débat qui s'est tenue le 28 décembre dernier.

La radioactivité cachée sous le tapis

Par ailleurs, la NRA a exprimé son intention de supprimer 2 400 bornes de mesure de la radioactivité installées dans le département de Fukushima, à l'exception de celles placées dans 12 municipalités désignées comme « zones évacuées ». Cette mesure se heurte elle aussi à une forte opposition de la population locale, notamment des mères d'enfants et d'adolescents. Un tiers des municipalités du département a présenté au gouvernement des requêtes demandant le maintien de ces bornes.

*Le projet expérimental visant à **recycler les terres décontaminées est diversement accueilli** : si l'initiative d'utiliser ces terres comme soubassement de routes ou de rues a été abandonnée à la suite du refus des habitants dans certaines communes, dans d'autres, des projets similaires sont en cours de réalisation. C'est le cas à Iitate, où ce matériau devrait servir à surélever des terres agricoles dans une zone si contaminée que les directives d'évacuation y sont toujours d'actualité.*

Un retour encouragé dans des régions encore contaminées à des doses dangereuses

*L'an dernier, le rapporteur spécial du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a recommandé au gouvernement japonais de **reconsidérer le critère de retour dans les zones évacuées, en baissant le niveau d'exposition maximum de 20 millisieverts à 1 millisievert par an – bref, en revenant au niveau d'avant l'accident - pour les enfants et les femmes en âge de procréer.** Il a aussi fait remarquer que la suppression des aides publiques, notamment le logement gratuit attribué aux personnes réfugiées de leur propre initiative hors des régions directement contaminées, représentait une pression qui les forçait à revenir dans leur commune d'origine. (...)*

Cancers de la thyroïde chez les jeunes.

D'après les examens de la thyroïde pratiqués sur les enfants et

*adolescents âgés de moins de 19 ans lors de l'accident nucléaire, le nombre de cancers diagnostiqués excède désormais les 200, dont **166 cas avérés après opération.** Mais l'année dernière, la sous-commission d'évaluation des examens de la thyroïde a fait état de 11 autres cas, non comptabilisés dans ces chiffres. D'ailleurs, un fonds d'aide à ces patients a découvert que certains d'entre eux s'étaient fait opérer ailleurs qu'à l'hôpital universitaire de Fukushima sans être soumis aux examens officiels du département, lequel a décidé de ne pas les inclure dans leurs études de cas. La sous-commission d'évaluation devrait entamer une recherche sur la corrélation entre l'accident et ce type de cancer. Mais son occurrence parmi les enfants et adolescents du département de Fukushima semble impossible à estimer dans la mesure où certains cas échappent à un recensement qui n'est pas effectué de façon systématique. Au sein même de cette commission, les polémiques font rage : certains proposent de réduire l'échelle des examens sous prétexte qu'ils entraînent un surdiagnostic, ou que, imposés dans les établissements scolaires, ils constitueraient une atteinte aux droits de l'homme. D'autres au contraire insistent sur la nécessité de les poursuivre, afin de traiter le plus rapidement possible les tumeurs décelées au stade initial.*

*Au début de cette année, le quotidien « Tōkyō Shimbun » a diffusé une information selon laquelle, l'Institut National des Sciences Radiologiques – organisme d'État – connaissait déjà, dès le mois de mai 2011, le cas d'une fillette demeurant à l'époque dans la commune de Futaba, et ayant reçu à la thyroïde une dose équivalente à 100mSv. Or, jusqu'à présent, le gouvernement prétendait qu'« aucun enfant n'avait été exposé à de telles doses ». En outre, on vient de découvrir qu'un article publié dans une revue spécialisée comportait des erreurs, **les doses absorbées par les habitants de Date (à environ 60km de la centrale accidentée) ayant été sous-évaluées de 2/3. (...)***

*Savoir qu'existent, au loin, des personnes solidaires qui nous accompagnent dans ce combat, est pour nous une source d'encouragement et de réconfort. Unissons nos forces pour édifier un monde sans nucléaire, où l'on puisse vivre en sécurité et dans le bien-être. » **Ruiko MUTO, mars 2019** (traduction Yosomono-net)*

BARRAGES-RESERVOIRS : L'ESCROQUERIE DE L'INSTITUTION ADOUR

Le Sud-Ouest doit détenir le record de France en nombre de grands barrages-réservoirs, ouvrages non hydroélectriques. Si on ne retient que les retenues de 1 million de m3 et plus, on peut en recenser une soixantaine dans le bassin administratif Adour-Garonne dont une trentaine dans le bassin hydrographique de l'Adour. Ne comptabilisons pas les retenues de moins de 1 million de m3, elles se comptent par centaines. Pour nous une retenue de un demi-million de m3 est un grand réservoir.

Qui décide ?

C'est dans les années 70 que fut lancé ce vaste programme hydraulique. Pour cela furent créés les **EPTB, établissements publics territoriaux de bassin, jouant le rôle de maître d'ouvrage et la CACG, compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne jouant le maître d'œuvre**. Les EPTB sont composés uniquement d'élus, des conseillers départementaux. Quant à la CACG c'est une société d'économie mixte par actions. Son conseil d'administration comprend aussi des élus ainsi que les représentants de grands organismes agricoles bien choisis comme les chambres d'agriculture et le Crédit Agricole. Il existe 8 EPTB en Adour-Garonne. Ainsi tous les barrages dans le bassin de l'Adour sont décidés par l'Institution Adour, ceux du bassin de la Charente sont dus à l'Institution

Charente. Si un projet de barrage se trouve dans une zone non couverte par un EPTB, c'est un conseil départemental qui s'intitule maître d'ouvrage. Ce fut de le cas du conseil départemental du Tarn pour le barrage de Sivens. **Les fonctionnaires de l'Agence de l'Eau et autres spécialistes scientifiques ne font pas partie de l'organisme décideur. Bravo la démocratie !**

Finalités des barrages

Si les premiers grands réservoirs du Sud-Ouest pouvaient avoir une finalité multiple (alimentation urbaine en eau potable, irrigation...), la plupart des barrages réalisés à partir des années 80 visaient l'irrigation, celle du maïs principalement. En effet la maïsiculture irriguée était en plein développement dans le Sud-Ouest : 200 000 ha étaient irrigués en 1990, 600 000 en 2000. Mais à partir de 2008 la maïsiculture irriguée arrêta de se développer. Les autres finalités avancées pour justifier les barrages récemment réalisés ou projetés (Sivens, la Barne, Sère-Rustaing) ne sont que des montages démagogiques comme «la salubrité» (le barrage servirait à diluer les pollutions !) ou «le soutien d'étiage» (assurer en été un débit suffisant du cours d'eau). On va même jusqu'à évoquer une anticipation de la ressource en eau suite au changement climatique!

Qui finance ?

Jusqu'aux débuts des années 2000 le cofinancement des grands barrages réservoirs était multiple : Union Européenne, Etat, Agence de l'Eau, Régions et Départements. Le coût de 1' ouvrage calculé au m3 d'eau stocké était d'environ 1 euro. Exemple pour le barrage du Gabassot à Garlin (bassin de l'Adour), réalisé en 2004, capacité du réservoir = 3,2 millions de m3 - montant des travaux = 3,5 millions d'euros. Maintenant le coût du m3 d'eau stocké a au moins triplé. Le barrage de la Barne (Gers), achevé

en 2015, a coûté 3,5 millions d'euros pour une capacité de 1 million de m3. Le devis du barrage de Sivens était pire: 8,44 millions d'euros pour 1,5 millions de m3 stockés (5,62 euros le m3).

Mais où trouver le financement ? L'Etat fit savoir vers 2005 qu'il se désengageait du financement des grands réservoirs. Quant à l'Agence de l'Eau la Ministre de l'Environnement, **Delphine Batho, avait décrété un moratoire financier des agences (elle avait raison : les agences de l'eau n'ont pas pour vocation de financer des intérêts privés, c'était le cas de l'irrigation du maïs).**

Alors on bidouilla, en 2013, la combinaison suivante. L'honnête Delphine Batho fut remerciée et on nomma comme Ministre le député Philippe Martin qui occupait aussi la fonction de président du Conseil départemental du Gers (bravo le cumul). Martin s'empressa le lever le moratoire ministériel ; il reprit ensuite son mandat dans le Gers laissant sa place de Ministre à Ségolène Royal.

On trouva un cofinancement par l'Europe sur le fonds «Feader» destiné à aider les régions européennes défavorisées. Curieux choix que d'aider les agriculteurs en finançant des barrages-réservoirs inutiles!

Le nouveau programme de barrages

L'Institution Adour n'attendit pas d'être assurée du financement de nouveaux barrages : en nov. 2010 elle annonça un programme de 16 réservoirs «de soutien d'étiage» pour un coût estimé à 100 millions d'euros. De leur côté, pour le Tarn, le Conseil départemental et la CACG lancèrent le projet du barrage de Sivens dans la vallée du Tescou (Testet). La suite on la connaît. En 2013 s'ouvrirent les enquêtes publiques pour les barrages de la Barne près de Plaisance-de-Gers et de Sivens, enquêtes entachées de graves irrégularités juridiques. Les préfets du Gers et du Tarn n'avaient pas à ouvrir ces enquêtes.

La législation sur l'Eau bafouée

On retrouva les mêmes irrégularités pour la Barne et pour Sivens. D'abord, et c'est la première fois que cela se produit, **une mauvaise dénomination des ouvrages qui sont appelés «retenue collinaire» comme si on appelait «chemin» une autoroute**. Selon la définition internationale les ouvrages devaient être appelés «barrages-réservoirs». Ensuite il y avait de **très nombreuses entorses** à la législation française (Loi sur l'Eau de 2006 et de 2010), aux Directives européennes et à la Loi Cadre européenne sur l'Eau. En particulier devaient être recherchées les solutions alternatives à ces barrages ou devaient être démontrée leur rentabilisation par la récupération des coûts. La réponse du Pouvoir fut le refus de dialoguer et, à Sivens, l'utilisation d'une grenade «de désencerclement» ayant entraîné une mort d'homme.

Le combat des associations

Les associations d'environnement, les collectifs de défense et les riverains des barrages projetés intervinrent dans presque toutes les enquêtes publiques. La confrontation entre cette

opposition et les promoteurs des barrages se fit en général d'une manière correcte même s'il y eut parfois des moments de tension. **Malgré l'attitude du Loup et de l'Agneau pour beaucoup de batailles perdues, quelques combats furent gagnés, mettant au placard le barrage projeté: barrages de l'Ousse (près de Tarbes), de la Trézence (bassin de la Charente), du Gijou (près de Vabre, Tarn), de St-Geniez-d'Olt (Aveyron).** . . A Sivens pour la première fois par contre la manière forte fut employée par le promoteur, révélant ainsi que les pouvoirs territoriaux sont prêts à utiliser tous les moyens pour faire passer un projet que nous appelons un GP11, grand projet inutile et imposé.

Signalons que la Commission Européenne, "si elle avait fait appliquer les Directives et la Loi Cadre sur l'Eau, aurait fait éviter ces dérives

Remi
Fraisie
tué à
Sivens
par une
grenade .



Barrage de la Gimone dans le Gers

BARRAGES-RESERVOIRS : L'ESCROQUERIE DE L'INSTITUTION ADOUR (fin)

antidémocratiques en France. En effet, en 2006, neuf associations d'environnement du Sud-Ouest déposèrent une plainte à la Commission récapitulant toutes les irrégularités dans la réalisations des barrages-réservoirs en Adour-Garonne. La plainte fut hélas classée et il fallut l'intervention de la députée européenne Catherine Grèze pour obtenir une explication de ce classement, explication qui se révéla non valable. En 2013 Catherine Grèze déposa une question parlementaire au Parlement européen, argumentée par les mêmes associations d'environnement, dénonçant le nouveau programme de barrages dans le Sud-Ouest, programme cofinancé par l'Europe. La question est toujours d'actualité.

La nouvelle méthode de l'Institution Adour et de la CACQ

Suite au moratoire sur Sivens on pouvait se demander si le programme de barrages annoncé en 2010 dans le bassin de l'Adour allait être abandonné. C'était mal connaître l'opiniâtreté de l'Institution Adour. Le barrage en projet immédiat après la Barne était celui de Mondébat près de Beaumarchés (Gers). Il s'agissait de l'agrandissement du barrage du Maribot réalisé en 1992 mais sans l'étude d'impact obligatoire (!). Les décideurs réalisèrent

qu'avec Sivens et la Barne ils avaient dépassé les bornes dans la procédure. Le nouveau barrage projeté, celui de Mondébat, devait présenter un semblant de démocratie, une consultation préalable du public. Alors on imagina d'inclure le projet dans un « projet de territoire » s'inscrivant dans un schéma de gestion du bassin du Midour avec recueil des observations du public via une série de réunions. L'opération a commencé en 2016 et la farce se terminera sans doute en automne 2018. Alors s'ouvrira l'enquête publique du barrage de Mondébat, « barrage de soutien d'étiage réclamé par la population ».

Comme manipulation de l'opinion publique on ne fait pas mieux ! Préparons nous, nous aussi, à intervenir dans cette enquête véritable escroquerie déguisée.

Henry CHEVALLIER **Réseau anti-barrages Adour**

Association d'environnement Ende Doman - 32400 Fustérouau - tél.05.62.09.08.25



Grève pour le climat : 15-3-19



Marche pour le climat, arrêt musical, Agen en décembre 2018

Coopératives de citoyens en faveur des renouvelables , un des engagements possibles pour la planète (voir aussi p.19)



Une coopérative produit de l'électricité renouvelable dans le 82.

La transition énergétique c'est l'affaire de tous ! ENERCIT s'adresse aux citoyens pour qu'ils deviennent acteurs de la

transition énergétique et plus seulement consommateurs.

Quand nos gouvernements de droite comme de gauche sont incapables de mener une politique de l'énergie cohérente et d'avenir, les projets de type ENERCIT sont des réponses partielles mais écologiques, locales et citoyennes.

Un projet individuel est coûteux et peut s'avérer aléatoire. Alors c'est le collectif qui a été choisi : financement partagé, gestion démocratique (un adhérent = une voix).

Enercit en quelques chiffres:

- Fin 2018 : 10 toitures sur des toits de particuliers totalisant 81,6 kWc de puissance cumulée
- 2019-2020 : 4 toitures de 36 kWc et 2 toitures de 100 kWc, soit 344 kWc de puissance cumulée.

- Production totale prévue : 528 377 kWh, soit la consommation électrique (hors chauffage) de 165 foyers.

Planter l'énergie solaire citoyenne en Tarn-et-Garonne

Le modèle d'Enercit est simple : permettre à des particuliers et des collectivités d'accéder à la production d'énergie solaire en leur louant leur toiture, et en prenant intégralement en charge l'installation de panneaux solaires et leur exploitation pendant 20 ans.

Début 2019, Enercit compte 153 sociétaires, et son capital est détenu à 80 % par des particuliers, 6 % des collectivités, 5 % des entreprises 4 % par Énergie Partagée et 5 % par des associations et syndicats.

ENERCIT a été lauréat fin 2016 de l'appel à projet de la région Occitanie : « Énergies coopératives et citoyennes », en vertu duquel la Région s'engage à subventionner le développement du projet à hauteur des fonds citoyens qui seront collectés.

Pour continuer, Enercit a donc besoin d'augmenter le nombre de ses sociétaires.

Contact : enercit82@ntymail.com - 06 01 73 07 75 – 07 81 80 59 72 - www.enercit.org

source : L'Usine Nouvelle (18/3/2019) <https://www.usinenouvelle.com/article/record-battu-avec-18-d-eolien-dans-l-electricite-consommee-en-france-le-14-mars.N819115>

Record battu pour l'éolien français le 14 mars avec 18% de l'électricité consommée. L'éolien français a battu un record le 14 mars en France, annonce le transporteur RTE.

Les énergies renouvelables progressent en Europe, la France parmi les retardataires

<https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Les-energies-renouvelables-progressent-en-Europe-la-France-parmi-les-retardataires--27999666/>

Les énergies renouvelables progressent en Europe, la France parmi les retardataires > 12/02/2019

Paris (AFP)--Onze pays européens ont déjà atteint leurs objectifs 2020 de développement d'énergies renouvelables, **tandis que les deux les plus en retard sont les Pays-Bas et la France, selon des données officielles publiées mardi.**

En 2017, les énergies renouvelables ont représenté 17,5% de la consommation finale d'énergie de l'Union européenne, en hausse de 0,5 point sur un an, et leur part a plus que doublé depuis 2004, selon des données d'Eurostat.

Dans sa stratégie "Europe 2020", l'Union européenne (UE) prévoit d'atteindre 20% d'énergie consommée à partir de sources vertes (hydraulique, éolien, solaire, biomasse, etc.) et chaque pays a ses propres objectifs, en fonction de sa situation de départ et de son potentiel.

Onze d'entre eux les ont déjà atteints ou dépassés, à l'image de la Suède, meilleur élève avec plus de la moitié (54,5%) de sa consommation provenant d'énergies renouvelables pour un objectif de 50%, de la Finlande (41%) ou encore du Danemark (35,8%).

A l'inverse, les Pays-Bas (6,4% d'énergies vertes) et la France (16,3%) sont les plus en retard, avec un écart respectif

de 7,4 et 6,7 points par rapport à leurs objectifs.

Par type d'usage, 30,7% de l'électricité consommée dans l'UE provient de sources vertes, en particulier de l'éolien qui a détrôné pour la première fois en 2017 l'hydroélectricité et près d'un cinquième de la chaleur est issue de renouvelables.

Par ailleurs, 7,6% de l'énergie utilisée dans les transports provenait en 2016 d'énergies renouvelables (biocarburants, hydrogène, électricité verte, etc.) pour un objectif fixé à 10% en 2020.

Au delà de 2020, l'Union européenne s'est engagée pour 2030 à porter la part des énergies renouvelables à 32% de sa consommation d'énergie.



Voir aussi : <https://www.la-croix.com/Economie/Monde/Les-energies-renouvelables-progressent-plus-vite-prevu-2016-10-26-1200798890>

par Matthieu Combe

Le 9e baromètre annuel « Les Français et les énergies renouvelables » vient de paraître. Ce sondage OpinionWay pour Qualit'EnR montre comment évolue la perception des énergies renouvelables (ENR) en France.

« Les résultats de cette 9e édition de notre baromètre annuel démontrent l'attachement profond de nos concitoyens pour la transition écologique, observe Richard Loyen, conseiller du président de Qualit'EnR. Les énergies renouvelables sont toujours aussi ancrées dans le cœur des Français, qui sont nombreux à être prêts à s'équiper individuellement pour contribuer à ce changement de paradigme énergétique. »

Des énergies renouvelables majoritairement bien accueillies Selon ce nouveau baromètre de Qualit'EnR, les énergies renouvelables recueillent de 70 % à 89 % de soutien pour la production de chaleur et d'électricité. **L'énergie la plus plébiscitée est le solaire thermique, devant la pompe à chaleur (84 %) ??? (étrange renouvelable ndlr), les panneaux photovoltaïques (81 %), l'éolien (77 %) et le bois énergie (70 %).** Le gaz garde également une place importante dans les esprits avec 61 % d'avis favorable. Le nucléaire continue de faire débat, situé aux alentours de 46 % de soutien. En queue de peloton, on trouve le charbon (16 %), le gaz de schiste (18 %) et le fioul (20 %).

84 % des Français pensent que les énergies renouvelables sont respectueuses de l'environnement, 87 % qu'elles favorisent l'indépendance énergétique et 78 % qu'elles permettent de faire des économies. Ces bons résultats cachent un ternissement de l'image environnementale des ENR. L'idée selon laquelle les énergies renouvelables respectent l'environnement perd 9 points depuis 2017 et est au plus bas depuis 2012.

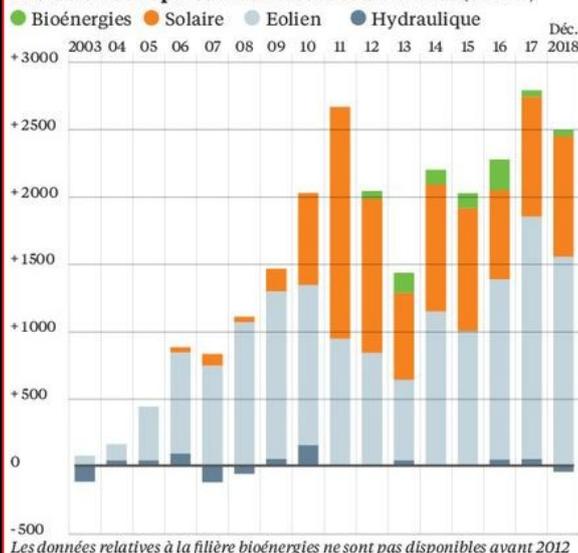
Des ENR chez de plus en plus de Français Malgré cette baisse relative d'image, le recours aux énergies renouvelables demeure stable chez les particuliers. 31 % des Français déclarent être équi-

pés d'un appareil de chauffage au bois (insert, poêle et/ou chaudière), 11 % d'une pompe à chaleur, 7 % de panneaux photovoltaïques et 9 % de solaire thermique (chauffe-eau et/ou système combiné). 41 % des Français disposent d'au moins un équipement d'énergie renouvelable dans leur résidence principale, et 25 % d'entre eux envisagent de s'équiper d'au moins un de ces dispositifs à l'avenir.

67 % des Français estiment qu'il leur revient d'agir à leur niveau pour contribuer à la transition écologique. Dans cette perspective, ils sont avant tout disposés à agir sur leur consommation et l'énergie domestique. **Plus d'un Français sur deux estime ainsi que la première action à mettre en place est de privilégier les aliments locaux, biologiques et de limiter le suremballage. Un Français sur trois estime important de s'équiper d'un chauffage valorisant les énergies renouvelables et de lancer une rénovation énergétique de son logement.** Ils sont presque autant à estimer opportun de changer de comportement en matière de déplacement, en favorisant les mobilités douces et partagées.

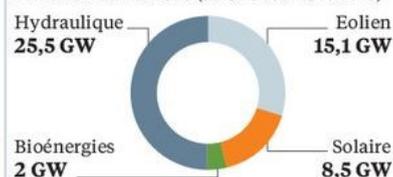
Les énergies renouvelables en France

Evolution de la puissance raccordée en France (en MW)

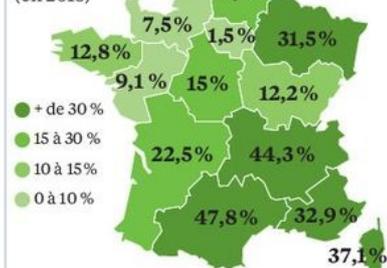


Source: RTE

Parc renouvelable (au 31 décembre 2018)



Couverture de la consommation par la production renouvelable (en 2018)



VISACTU pour LA CROIX

2 Coopératives de citoyens en faveur des renouvelables souscrivez une part de 50€ voir les 2 adresses (une 3ème p.17)

Lancement EC47 à Aiguillon, le 15-12-18



Demander bulletin souscription pour EC47 à cette adresse

1 341 Côte de la Moure - 47450 Colayrac
Tél. 05 53 79 72 49 • Courriel : contact@ec47.fr
Site : www.ec47.fr

Deux ans après le succès de son documentaire "Demain", Cyril Dion revient avec "Après Demain" sur les initiatives que ce documentaire avait inspirées.

Se réappropriation des moyens de production d'énergies renouvelables, sur nos territoires et par des coopératives de citoyens, est un des éléments qui y sont prônés et nous souhaitons le voir se développer dans l'ensemble de la société.

Le fonctionnement, les projets et l'éthique d'EC47, la toute nouvelle So-

ciété Coopérative d'Intérêt Collectif « Énergies Citoyennes Lot-et-Garonne », seront présentés lors de ces soirées, dont voici le détail des dates prévues à ce jour :

- Jeudi 4 avril à 20h30 - Cinéma Les Montreurs d'images à Agen
 - Vendredi 19 avril à 20h - Cinéma Confluent à Aiguillon
 - Vendredi 31 mai à 20h - Cinéma l'Utopie à Sainte-Livrade
 - Lundi 3 juin à 20h - Cinéma Le Liberty à Libos
 - Vendredi 7 juin à 20h - Cinéma Le Plaza à Marmande
- D'autres séances vont être planifiées à Nérac, Tonneins et Casteljaloux.

"Produisons ensemble de l'énergie renouvelable"

Nous sommes heureux de vous annoncer la création de la SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne - SAS ECP-PG. SAS = Société par Actions Simplifiée

Notre projet commun d'énergie renouvelable va pouvoir prendre forme avec la réalisation de 15 installations photovoltaïques sur notre territoire, Pays Portes de Gascogne, grâce à votre participation citoyenne.

Il est temps maintenant de passer à l'action : acheter des actions de la SAS ECPPG.

Vous avez peut-être fait partie de ces très nombreux citoyens qui nous ont soutenus en nous promettant l'achat d'actions. Nous comptons sur vous maintenant pour acheter des actions de la SAS.

Veillez joindre à votre envoi une copie de votre pièce d'identité, nécessaire pour la participation à la SAS à l'adresse suivante : **SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne (ECP-PG) - 54, place occitane - 32 130 BEZERIL**

Notre objectif est de récolter 100 000 € des citoyens !!!

Si vous souscrivez plus de 10 actions (500 €), nous vous invitons à nous adresser plusieurs bulletins de souscription (1 bulletin pour 10 actions) avec un nom ou

prénom différent sur le(s) suivant(s), si vous pouvez ; en effet, la Région Occitanie DOUBLERA la somme, jusqu'à concurrence de 100 000 €, pour maximum 500 € par citoyen.

Dès que votre souscription aura été validée, vous participerez comme actionnaire à toutes les orientations de la SAS ; vous serez informés des actions, réunions, etc...

Sachez que nous avons déjà 4 projets très avancés – pour certains, délibération de la commune, autorisation administrative en notre possession, il ne reste que le choix des artisans :

* Fontenilles, dans la Communauté de Communes de la "Gascogne Toulousaine" (L'Isle Jourdain) avec des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 36 KWc sur le toit d'un bâtiment du Service technique.

* Saint Clar, Communauté de communes "Bastides de Lomagne" ; des panneaux d'une puissance de 36 KWc sur le toit de la salle des fêtes.

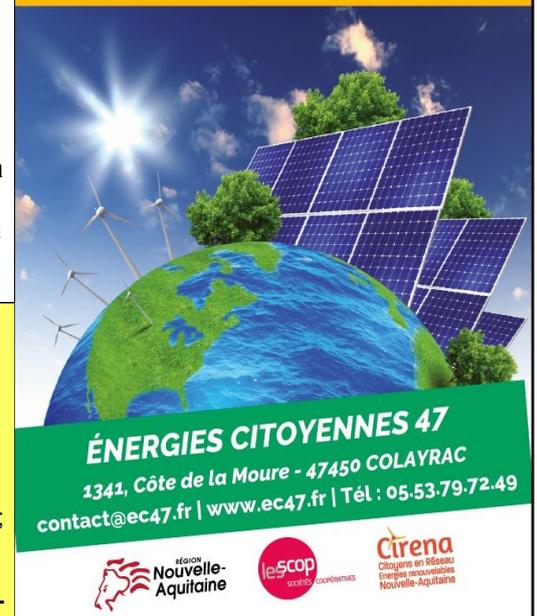
* Betcave Aguin et Saint Elix d'Astarc avec chacun une puissance de 9 KWc sur un toit de bâtiment communal.

A ce jour, de nombreux contacts - particuliers ou mairies - attendent notre feu vert pour nous louer leurs toits et ainsi participer avec nous à la transition énergétique.

Vous serez invités à notre 1ère Assemblée Générale de la SAS ECPPG,



Envie d'être acteurs
d'une dynamique citoyenne,
de contribuer
à la transition énergétique,
d'investir dans la production
locale d'énergies renouvelables



ÉNERGIES CITOYENNES 47

1341, Côte de la Moure - 47450 COLAYRAC
contact@ec47.fr | www.ec47.fr | Tél : 05-53-79-72-49



qui se déroulera sur le territoire sous peu. Nous vous espérons nombreux. Cela nous permettra de nous connaître mieux les uns les autres et de répondre à toutes vos questions.

La date et le lieu vous seront précisés ultérieurement.

Notre site (encore en construction mais sur lequel vous trouverez nos statuts) : energiecitoyenne.paysportesdegascogne.com

N'hésitez pas à mobiliser votre réseau pour atteindre notre objectif de 100 000 € citoyens pour nos 15 installations photovoltaïques, vous deviendrez alors notre ambassadeur !

Merci pour votre soutien qui nous permettra de remplir cette première mission avec succès et pourquoi pas d'autres. Cordialement L'équipe ECPPG

Des téléphones si nécessaire : Francis Chabrol : 06 13 01 00 45 ;

Martine Latour : 06 84 66 71 59



Tchernobyl le monde d'après

ASSOCIATION FRANÇAISE DES MALADES DE LA THYROÏDE
LIEU DIT BARBAZAN
82700 BOURRET

TCHERNOBYL, LE MONDE D'APRÈS – dossier de presse

Vassily NESTERENKO

fondateur de Belrad

Roza GONCHAROVA

Académie des Sciences de Minsk

Raisa MISURA

chef de service à l'Hôpital de Stolyan

Anastasija FEDOSENKO

radiométriste à Komarin

Praskoviya POLUKOSHKO

infirmière à Olmany

Michel FERNEX

Alexey NESTERENKO

directeur de Belrad

Alexey YABLOKOV

Académie des Sciences de Moscou

Anders Pape MØLLER

CNRS, Université Paris-Sud Saclay

Tatiana KOTLOBAÏ

assistante médicale à Krasnoye

Liliya BOVKUNOVICH

enseignante à l'école de Diatlovichi

professeur de médecine émérite, Université de Bâle

un film de **Marc Petitjean**
et **Yves Lenoir**

Sommaire

- p.2 déchets nucléaire, Bure
- P.3/4 Procès de Golfech
- p.5 Réseau Citoyen de Surveillance Golfech-Blayais
- p.6 Incidents Golfech , Malvesi et Jurassic Parc nucléaire
- p.7 Bobards (par Oservatoire Nucléaire), incidents Blayais
- p.8 démantèlement différé, lettre d'un maire sur la transition
- p.9/10 analyse Plan Pluriannuel de l'Energie, pétition Réseau
- p.11 Ademe et nucléaire
- p.12 Euratom, Déchets, CRII-RAD
- p.13/14/15 Fukushima, ACRO, message femme japonaise
- p.16/17 barrages réservoirs ; Enercit 82
- p.18 Renouvelables
- p. 19 SCIC pour renouvelables dans le 47 et le 32

Ont participé à ce numéro par leurs suggestions, rédaction, envoi d'articles : André, Benoît, Marc, Philippe, Henry.

Un immense merci à ceux qui renouvellent abonnement et soutien, parfois très généreusement. Nous avons besoin de vous tous. Stop Golfech-VSDNG 148 Rue Gérard Duvergé-47000 Agen.

Envoi des articles à moniqueguittenit47@orange.fr ; prochain journal début septembre 2019

Jeunes Forcalquier 15-3-19



samedi 27 avril 2019, cinéma **Les Nouveaux Bleus**, à 21h

26 Avenue Albert Soubières, 82500 Beaumont de Lomagne

28 avril 2019, **Cinéma Apollo**, à 16h

Rue des Limousins, 82400 Valence d'Agen

Ciné-débat avec l'auteur, **Yves Lenoir**



Plus de trois décennies après Tchernobyl, la vie dans "le monde d'après" reste l'objet de témoignages limités et de reportages contradictoires allant du léniifiant à l'apocalyptique. L'évolution de l'état de santé de la population nourrit des controverses irréductibles, nombre d'études allant jusqu'à omettre le facteur radiations dans son incontestable dégradation. L'ancienne génération peut croire la page à peu près tournée, une page que les jeunes générations sont en majorité incapables de situer dans l'histoire du XX^e siècle. La désinformation a de plus en plus le champ libre. Ainsi, après avoir instillé l'idée que la *Zone Interdite* était un véritable Eden, des auteurs de cette désinformation ont entrepris de donner à croire qu'habiter dans une région contaminée est une expérience valant d'être vécue – une chance, à Tchernobyl comme à Fukushima¹ !

Début mai 2016, l'association *Enfants de Tchernobyl Belarus* a décidé de combler un vide en donnant la parole à quelques unes des rares personnes qui ont consacré leur vie à réduire autant que possible les risques et dommages qui menacent la population du fait d'un environnement radioactif. Surmontant le syndrome de la victime, refusant toute passivité fataliste, elles se dressent comme des figures de "derniers liquidateurs" investies dans une tâche sans fin – vivantes incarnations du *Mythe de Sysiphe*. Ce film a pour ambition première de leur rendre justice.

Note de l'auteur

Des données récemment collectées révèlent que les malformations cardiaques congénitales dans la population enfantine de la région de Minsk (à 475 km de Tchernobyl) sont de 10 à 20 fois plus fréquentes que la normale et que le nombre d'enfants rendus invalides par

une maladie cardiaque y a doublé entre 2014 et 2017. Des morts subites frappent des écoliers dans les cours de récréation. Ces enfants sont des "héritiers" de Tchernobyl.

Par ailleurs le bulletin de janvier-février 2008 du bureau biélorusse de l'ONU rapporte une information totalement absente du rapport officiel présentant le *bilan définitif* de la catastrophe, tel qu'établi fin 2005 par le *Chernobyl Forum*, un document signé par toutes les agences et organisations de l'ONU et par les gouvernements des trois pays les plus touchés, le Belarus, l'Ukraine et la Russie. On apprend notamment dans ce bulletin que :

"selon le Directeur-adjoint de l'Hôpital central de Stolyan, le docteur Raisa Misura, 60% des femmes en âge d'enfanter (18-40 ans) et plus de 84% des femmes enceintes ont une pathologie. C'est pourquoi la naissance d'un enfant en parfaite santé est un événement rare. Presque 90% des nouveaux-nés tombent dans les groupes de santé II et III [santé moyenne, mauvaise santé et maladies chroniques] ; le groupe IV est celui des invalides – diabète, paralysie cérébrale, trisomie 21, pathologies cardiaques graves etc, NDA).

"Le faible niveau de connaissance et le manque de compétences en matière de pratiques radio-écologiques exigent vraiment de nouveaux efforts" souligne Raisa Misura. "

Ainsi, les instances les plus impliquées dans le déni des séquelles sanitaires de Tchernobyl, parmi les plus farouches partisans de l'énergie atomique, s'empêchent dans les contradictions : le bureau de l'ONU au Belarus publie des données niées par le *Chernobyl Forum Report*, selon lequel l'accident n'a provoqué que 50 morts et 4000 cancers à venir, moins que le bilan – morts et blessés – d'une journée de circulation routière dans l'ex-URSS.

¹ exemple : *Tchernobyl, Fukushima : vivre avec*, réalisateur Olivier Julien, "documentaire" diffusé par la chaîne ARTE le 26 avril 2016.

Enfants de Tchernobyl Belarus

correspondance : 13, Rue d'Amont, 21410 ANCEY

Siège : c/o Yves Lenoir, 58 rue Bobillot, 75013 Paris

ABONNEMENT ANNUEL

A STOP-GOLFECH:

8€ et plus...

NOM _____

Prénom _____

ADRESSE _____

TEL _____

COTISATION DE SOUTIEN

A VSDNG:

12€ et plus...

NOM _____

Prénom _____

ADRESSE _____

TEL _____

Stop Golfech

Journal de la coordination antinucléaire Stop Golfech

Dépôt légal : 20 Juin 1991

Commission paritaire 0307 G 81372

ISSN 1253-286X

Imprimerie ICA Concept

39-41 Avenue Jean Jaurès 47000 Agen

Directeur de publication : William Soubiran

Rédacteurs : A.Crouzet, M.Guittenit, M.St Aroman

Pigiste : Ch. Guittenit

Envoi : P.Habit, Ch.Lamas, A.Vérardo,

J.Rosales, M.Prévoit

Adresse du journal : VSDNG,

Solidarité Inter Association

148 rue Gérard Duvergé, 47000 Agen

Tel 05 53 95 02 92 (Monique)